

Comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2006

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Exercice clos le 31 mars 2006	Exercice clos le 31 mars 2005 (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES	(25)	13 413	12 920
<i>dont produits</i>		9 773	9 127
<i>dont services</i>		3 640	3 793
Coût des ventes		(11 080)	(10 886)
Frais commerciaux		(569)	(535)
Frais de recherche et développement	(6)	(364)	(405)
Frais généraux et administratifs		(654)	(623)
RESULTAT OPERATIONNEL	(25)	746	471
Autres produits	(7)	233	67
Autres charges	(7)	(252)	(589)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(25)	727	(51)
Produits (charges) financiers, nets	(8)	(222)	(381)
RESULTAT AVANT IMPOT		505	(432)
Impôt sur les bénéfices	(9)	(125)	(163)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		(1)	-
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		379	(595)
RESULTAT NET DES ACTIVITES CEDEES OU EN COURS DE CESSION	(10)	(198)	(32)
RESULTAT NET		181	(627)
Attribuable :			
- au Groupe		178	(628)
- aux Minoritaires		3	1
Résultat net par action en €			
- De base	(11)	1,27	(5,76)
- Dilué	(11)	1,26	(5,76)
Résultat net par action en €- Activités poursuivies			
- De base	(11)	2,68	(5,47)
- Dilué	(11)	2,65	(5,47)
Résultat net par action en €- Activités cédées ou en cours de cession			
- De base	(11)	(1,41)	(0,29)
- Dilué	(11)	(1,39)	(0,29)

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

BILANS CONSOLIDES

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2006	Au 1er avril 2005 (**)	Au 31 mars 2005 (*)
ACTIF				
Goodwill	(12)	3 323	3 417	3 417
Immobilisations incorporelles, nettes	(12)	1 197	1 222	1 222
Immobilisations corporelles, nettes	(13)	1 361	1 707	1 707
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, nets	(14)	99	118	118
Autres actifs non courants, nets	(15)	1 250	1 290	1 935
Impôts différés	(9)	1 249	1 204	1 207
Total des actifs non courants		8 479	8 958	9 606
Stocks, nets	(16)	1 488	1 654	1 654
Contrats de construction en cours, actifs	(17)	2 229	2 601	2 601
Clients et comptes rattachés, nets	(18)	2 291	2 323	2 392
Autres actifs courants, nets	(19)	1 476	1 645	1 424
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 301	1 404	1 404
Total des actifs courants		8 785	9 627	9 475
Actifs non courants détenus en vue de la vente	(24)	1 144	637	-
TOTAL DE L'ACTIF		18 408	19 222	19 081
PASSIF				
Capitaux propres - Part du Groupe		1 782	1 515	1 398
Intérêts minoritaires		58	68	68
Total capitaux propres		1 840	1 583	1 466
Obligations remboursables en actions		-	-	133
Provisions non courantes	(20)	581	680	680
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(21)	792	824	824
Dette financière non courante	(22)	2 211	2 598	3 281
Impôts différés	(9)	39	59	59
Total des passifs non courants		3 623	4 161	4 844
Provisions courantes	(20)	1 539	1 642	1 642
Dette financière courante	(22)	360	483	486
Contrats de construction en cours, passifs	(17)	5 401	5 520	5 484
Fournisseurs et comptes rattachés		2 872	3 316	3 437
Autres passifs courants	(23)	1 630	1 880	1 589
Total des passifs courants		11 802	12 841	12 638
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	(24)	1 143	637	-
TOTAL DU PASSIF		18 408	19 222	19 081

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(**) Bilan retraité au 1er avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4-b)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2006	Exercice clos le 31 mars 2005 (*)
Résultat net des activités poursuivies	379	(595)
Dotations aux amortissements et dépréciations	424	497
Variation nette des actifs et passifs sur engagements de retraite	-	9
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs (1)	(147)	(51)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	1	-
Variation des impôts différés	(30)	145
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	627	5
Variation du besoin en fonds de roulement (2)	158	189
Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies	785	194
Produits de cession des immobilisations corporelles	60	51
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles (a)	(294)	(255)
Diminution (augmentation) des autres actifs non courants (3)	22	(361)
Coûts d'acquisition d'activités, nets de la trésorerie nette acquise	(13)	-
Produits de cession d'activités, nets de la trésorerie nette cédée (4)	257	928
Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies	32	363
Augmentation de capital	6	2 022
Emission (conversion) d'obligations remboursables en actions	-	(19)
Emission (remboursement) des emprunts à court terme et long terme (b) (4)	(369)	(2 310)
Augmentation (diminution) des dettes sur contrats de location-financement	(42)	(41)
Dividendes versés y compris aux minoritaires	(4)	(5)
Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies	(409)	(353)
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession (5)	(215)	(198)
Transfert aux actifs non courants détenus en vue de la vente (6)	(317)	-
Effet net des variations de taux de conversion	24	15
Autres variations (c)	(3)	34
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(103)	55
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	1 404	1 349
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	1 301	1 404
Impôts payés	85	92
Intérêts nets payés (d)	171	204
Analyse de la variation de l'endettement net :		
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(103)	55
Augmentation (diminution) des placements à court terme (c)	(2)	(24)
(Emission) remboursement des emprunts à court terme et long terme (b)	369	2 310
(Augmentation) diminution des dettes sur contrats de location-financement	42	41
Variation nette de la trésorerie de financement des activités cédées ou en cours de cession	103	(13)
Effet net des variations de taux de conversion	(6)	1
Variation de l'endettement net	403	2 370
Endettement net en début de période (e)	(1 651)	(4 718)
Endettement net en fin de période (e)	(1 248)	(2 348)

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(a) Incluant la capitalisation des coûts de développement (voir Note 6)

(b) Incluant la titrisation de créances futures

(c) Incluant respectivement € 2 millions et € 24 millions de diminution des placements à court terme au 31 mars 2006 et 31 mars 2005. A partir du 1er avril 2005, les placements à court terme correspondent aux titres disponibles à la vente, aux titres détenus jusqu'à leur échéance et aux titres détenus à des fins de transaction inclus dans les autres actifs courants, nets (voir Note 19).

(d) Incluant les intérêts payés au titre de la titrisation de créances futures

(e) L'endettement net se définit comme la trésorerie et équivalents de trésorerie et la somme des titres disponibles à la vente, des titres détenus jusqu'à leur échéance, des titres détenus à des fins de transactions (à partir du 1er avril 2005) et des placements à court terme (avant le 1er avril 2005) inclus dans les autres actifs courants, nets (voir Note 19), nets de la dette financière (voir Note 22). La différence entre l'endettement net au début de l'exercice clos le 31 mars 2006 (€ 1 651 millions) et l'endettement net à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2005 (€ 2 348 millions) est liée à la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 au 1er avril 2005.

- **Variation des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2006**

(1) Dont €132 millions de plus et moins values sur cession de participations / d'activités et €12 millions de plus values sur cession d'immobilisations (voir Note 7).

(2) Pour l'exercice clos le 31 mars 2006, la variation du besoin en fonds de roulement se compose des variations suivantes : €439 millions sur les contrats de construction en cours, €(70) millions sur les provisions, €(2) millions sur les stocks, € 63 millions sur les créances clients et comptes rattachés et autres actifs courants nets et €(272) millions sur les dettes fournisseurs et comptes rattachés et autres passifs courants.

(4) Les produits de cession de € 257 millions (nets de € 66 millions de trésorerie nette cédée) comprennent essentiellement €150 millions de produits (nets de €32 millions de trésorerie nette cédée) relatifs à la cession des activités Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande, €34 millions de produits (nets de €18 millions de trésorerie nette cédée) relatifs à la cession des activités Power Conversion et € 63 millions de remboursement de comptes séquestres liés à l'ancienne activité Turbines Industrielles conservés au 31 mars 2005.

(5) Voir Note 10

(6) Voir Note 24

- **Variation des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2005**

(3) Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, le décaissement relatif aux autres actifs non courants correspondait principalement au dépôt en numéraire de €700 millions destiné à garantir le nouveau programme de cautions bancaires (voir Note 15) partiellement compensé par le remboursement d'autres dépôts à long terme.

(4) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le produit net de €928 millions se composait des éléments suivants :
- Un produit de €207 millions relatif à la finalisation de la cession de certaines entités non significatives du secteur T&D non encore cédées au 31 mars 2004 et au remboursement partiel des créances retenues au 31 mars 2004.
- Un produit de €59 millions relatif à la finalisation de la cession des entités américaines de l'activité Turbines Industrielles et au remboursement partiel des comptes séquestres conservés au 31 mars 2004.
- D'autres produits nets de la trésorerie nette cédée de €35 millions incluant la cession de l'unité espagnole de locomotives de fret.
- Un endettement net cédé de €627 millions dans le cadre de la cession d'une entité ad hoc du secteur Transport et de la déconsolidation de deux entités ad hoc du secteur Marine. Cette cession a généré une diminution des emprunts à court terme et long terme de €627 millions.

(5) Voir Note 10

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'€ Sauf pour le nombre d'actions	Nombre d'actions en circulation	Primes			Paie- ments fondés sur des actions	Montant cumulé des écarts de conversion	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
		Capital	d'émission	Réserves					
Au 1er avril 2004	1 056 657 572	1 321	64	(1 383)	-	-	2	66	68
Conversion d'ORA (4)	15 473 425	14	5	-	-	-	19	-	19
Conversion des TSDDRA (5)	240 000 000	300	-	-	-	-	300	-	300
Réduction de capital (6)	-	(1 175)	(64)	1 239	-	-	-	-	-
Augmentation de capital (7)	4 185 080 412	1 464	261	-	-	-	1 725	-	1 725
Variation du montant cumulé des écarts de conversion	-	-	-	-	-	(20)	(20)	1	(19)
Résultat net	-	-	-	(628)	-	-	(628)	1	(627)
Au 31 mars 2005	5 497 211 409	1 924	266	(772)	-	(20)	1 398	68	1 466
Effet de la première application des normes IAS 32-39	-	-	112	5	-	-	117	-	117
Au 1er avril 2005	5 497 211 409	1 924	378	(767)	-	(20)	1 515	68	1 583
Conversion d'ORA (1)	1 121 044	10	(10)	-	-	-	-	-	-
Regroupement d'actions (2)	(5 360 161 677)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation du montant cumulé des écarts de conversion	-	-	-	-	-	52	52	3	55
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	(16)	(16)
Paie- ments fondés sur des actions (3)	-	-	-	-	40	(3)	37	-	37
Résultat net	-	-	-	178	-	-	178	3	181
Au 31 mars 2006	138 170 776	1 934	368	(589)	40	29	1 782	58	1 840

- **Variation des capitaux propres entre le 1er avril 2005 et le 31 mars 2006**

- (1) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, 23 573 581 Obligations Remboursables en Actions (ORA) ont été remboursées en actions, représentant 390 311 actions avant le regroupement d'actions (voir paragraphe suivant) d'une valeur nominale de €0,35 par action et 730 733 actions après le regroupement d'actions d'une valeur nominale de €14 par action. Au 31 mars 2006, 71 045 334 obligations remboursables en actions d'un montant de €99 millions sont en circulation, représentant 2 230 823 actions à émettre.
- (2) Le 3 août 2005, le regroupement d'actions ALSTOM a été finalisé sous la forme d'un échange de 40 actions existantes pour une action nouvelle. Par conséquent, le nombre d'actions ALSTOM a diminué passant de 5 497 601 720 actions d'une valeur nominale de €0,35 à 137 440 043 actions d'une valeur nominale de €14.
- (3) Voir Note 30 – Paiements fondés sur des actions

Au 31 mars 2006, le capital social s'élève à €1 934 390 864 et se compose de 138 170 776 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de €14 par action.

- **Variation des capitaux propres entre le 31 mars 2005 et le 1er avril 2005**

Voir Note 4b – Première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 au 1er avril 2005.

- **Variation nette des capitaux propres entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2005**

- (4) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, 14 112 541 Obligations Remboursables en Actions (ORA) ont été remboursées en actions, initialement sur la base d'une action pour une obligation, puis sur la base d'une parité ajustée de 1,2559 action pour une obligation à compter du 16 août 2004 suite à l'augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription, soit une émission de 15 473 425 actions nouvelles. Au 31 mars 2005, il restait 94 618 915 obligations remboursables en actions pour un montant de €133 millions.
- (5) Le 7 juillet 2004, à la suite de l'approbation de la Commission européenne, les Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions (TSDDRA) détenus par l'Etat français ont été remboursés par attribution de 240 000 000 nouvelles actions émises au pair à €1,25.
- (6) Les capitaux propres d'ALSTOM au 31 mars 2004 étaient inférieurs à la moitié de son capital social. Par conséquent, conformément à l'Article L. 225-248 du Code de commerce français, il a été demandé et décidé

par les actionnaires du Groupe, lors de l'Assemblée Générale tenue le 9 juillet 2004, de ne pas liquider la Société par anticipation. De plus, en raison des pertes encourues, il a été décidé de réduire le capital d'ALSTOM de €1 631 815 076,25 à €456 908 221,35. Cette réduction de capital social a été réalisée par réduction de la valeur nominale des actions ordinaires d'ALSTOM de €1,25 par action à €0,35 par action.

(7) Les 12 et 13 août 2004, le Groupe a réalisé simultanément deux augmentations de capital :

- une première augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription, à souscrire soit en espèces soit par compensation de créances, a été souscrite pour un montant total brut de €1 508 millions et se décomposait comme suit :

- €1 277 millions représentant 3 192 826 907 actions nouvelles d'une valeur nominale de €0,35 émises à €0,40 et souscrites en espèces.
- €231 millions représentant 462 438 861 actions nouvelles d'une valeur nominale de €0,35 émises à €0,50 et souscrites par compensation de créances.

- une deuxième augmentation de capital, réservée à certains prêteurs du Groupe et ne pouvant être souscrite que sous forme de compensation de certaines créances, a été souscrite pour un montant total brut de €240 millions représentant 480 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de €0,35 émises à €0,50.

Le 6 décembre 2004, le Groupe a clôturé une augmentation de capital réservée à ses salariés conduisant à l'émission de 49 814 644 actions nouvelles d'une valeur nominale de €0,35.

Les coûts correspondants de €40 millions (après effet impôt de €22 millions) ont été imputés sur la prime d'émission de €301 millions.

Au 31 mars 2005, le capital social s'élevait à €1 924 023 993,15 et se composait de 5 497 211 409 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de €0,35.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES**Note 1 – Présentation du Groupe**

ALSTOM (le Groupe) opère sur le marché de l'énergie par le biais de son secteur Power Turbo-Systems / Power Environment et de son secteur Power Service et sur le marché du transport ferroviaire par le biais de son secteur Transport. Il conçoit, fournit et entretient pour ses clients une gamme complète de produits et systèmes avancés technologiquement et possède des compétences uniques en intégration de systèmes ainsi qu'en maintenance et service après-vente couvrant la durée de vie de ces produits et systèmes.

Les principales activités du Groupe sont décrites en Note 25.

Note 2 – Base d'établissement des comptes consolidés

Depuis l'entrée en vigueur du règlement européen n°1606/2002, les entreprises cotées dans l'Union européenne sont dans l'obligation d'appliquer les normes comptables internationales (IFRS/IAS) telles qu'approuvées par l'Union européenne lors de l'établissement de leurs états financiers consolidés pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2005.

Contrairement aux états financiers consolidés présentés pour l'exercice clos le 31 mars 2005, qui ont été élaborés selon les principes comptables généralement admis en France, les états financiers consolidés d'ALSTOM pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2005 sont présentés en normes IFRS et comportent des informations comparatives relatives à la période précédente qui ont été retraitées selon les normes IFRS.

Conformément à la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IFRS, le bilan d'ouverture au 1er avril 2005 et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2005 ont été retraités selon les normes IFRS approuvées par l'Union européenne lors de la préparation des états financiers consolidés au 31 mars 2006, à l'exception des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005. L'impact du passage aux normes IFRS est décrit dans la Note 34.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2005 présentés en information comparative sont différents de ceux présentés dans la Note 34 et dans les états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2005, suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 5 (Voir Note 10).

Les états financiers consolidés d'ALSTOM au 31 mars 2006 ont été établis :

- conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations applicables pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1er avril 2005 ;
- selon les principes comptables et les méthodes de calcul décrits en Note 3 ;
- selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux normes IFRS applicables. Les catégories concernées sont mentionnées en Note 3.

Note 3 – Résumé des méthodes comptables**(a) Méthodes de consolidation**

- Filiales

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle effectif font l'objet d'une consolidation par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques opérationnelles et financières d'une entité de façon à en obtenir les avantages, qu'il y ait ou non un lien capitalistique.

Les soldes et transactions intragroupe sont éliminés en consolidation.

Le compte de résultat consolidé inclut les résultats des filiales consolidées acquises au cours de l'exercice à compter de la date de leur acquisition ; les résultats des filiales cédées au cours de la même période sont pris en compte jusqu'à leur date de cession.

Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont présentés sur une ligne distincte des capitaux propres. Les intérêts minoritaires comprennent le montant de ces intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis cette date.

Les pertes revenant aux minoritaires excédant leurs intérêts dans les capitaux propres de la filiale sont affectées à la participation du Groupe sauf lorsque les minoritaires sont tenus d'apporter une contribution supplémentaire pour couvrir les pertes et qu'ils sont en mesure de le faire.

- Participations dans les joint-ventures

Les joint-ventures sont des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint. Elles sont consolidées par intégration proportionnelle ; la quote-part du Groupe dans les résultats, les actifs et les passifs de l'entité contrôlée conjointement est présentée dans les états financiers consolidés.

- Participations dans les entreprises associées

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais non un contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, ajusté des variations ultérieures de la quote-part du groupe dans l'actif net de l'entreprise associée et déduction faite de toute perte de valeur de chacune des participations. Les pertes enregistrées par une entreprise associée supérieures à la participation du Groupe dans cette entreprise ne sont pas comptabilisées, sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée constaté à la date d'acquisition constitue le goodwill. Le goodwill est compris dans la valeur comptable de la participation et est pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif.

La liste des principales filiales, joint-ventures et entreprises associées du Groupe et leurs méthodes de consolidation sont présentées en Note 33.

(b) Recours à des estimations

Lors de l'établissement des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et passifs, des produits et charges et des actifs et passifs éventuels tels que présentés à la date de clôture. La Direction revoit régulièrement ses estimations sur la base des informations dont elle dispose. Le total des produits et charges estimé au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation de la direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque contrat. La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits qui dépassent largement le champ d'application des clauses de garantie habituellement applicables aux fournisseurs d'équipements.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses, comprennent le chiffre d'affaires et la marge comptabilisée au titre des contrats à long terme, les provisions pour garantie et litiges, les actifs et passifs des régimes de retraite, la dépréciation des actifs non courants et les impôts différés.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

(c) Chiffre d'affaires et coûts générés par les activités opérationnelles

- Evaluation du chiffre d'affaires et des coûts

Le montant du chiffre d'affaires résultant d'une transaction est, en règle générale, fixé par les accords contractuels signés avec le client.

S'agissant des contrats de construction, les réclamations sont prises en compte dans la détermination du chiffre d'affaires du contrat lorsqu'il est hautement probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

A contrario, les pénalités viennent en déduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'elles sont probables.

Les coûts de production incluent les coûts directs (tels que matières et main d'œuvre) et indirects, y compris les coûts de garantie. Les coûts de garantie sont estimés sur la base du contrat et des données statistiques disponibles en pondérant les résultats possibles en fonction de leur probabilité. Les durées de garantie peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans.

Les coûts de production ne tiennent compte ni des frais commerciaux, ni des frais administratifs.

- Comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts

Quel que soit le type de contrat, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que si le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

Le chiffre d'affaires sur la vente de produits manufacturés et de contrats de services d'une durée de moins d'un an est comptabilisé lorsque l'essentiel des risques et avantages attachés à la propriété est transféré au client, ce qui intervient généralement lors de la livraison ou à la réalisation des prestations de services. Tous les coûts de production engagés ou à engager au titre de la vente sont imputés au coût des ventes à la date de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des contrats de construction et contrats de services à long terme est comptabilisé en fonction de l'état d'avancement. L'état d'avancement est défini par des jalons qui attestent l'exécution en termes physiques d'une partie des travaux ou la réalisation des services prévus par le contrat. La différence entre le chiffre d'affaires évalué en fonction de l'état d'avancement et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des périodes précédentes correspond au chiffre d'affaires de la période.

Le coût des ventes afférent aux contrats de construction et aux contrats de services à long terme est calculé de façon similaire. La différence entre le coût des ventes et le coût des ventes enregistré au titre des périodes précédentes correspond au coût des ventes de la période. Par conséquent, les ajustements apportés à l'estimation des contrats du fait de changements dans les conditions et la réalisation des travaux, sont comptabilisés dans le coût des ventes au prorata de l'état d'avancement dès que ces changements sont identifiés.

Les frais commerciaux et frais administratifs sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement le sont également, à l'exception des dépenses se rapportant à des projets satisfaisant aux critères permettant de les immobiliser (voir Note 3-j).

S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excèdera son chiffre d'affaires total estimé, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge au compte de résultat.

Pour les contrats de construction et de services à long terme, le montant cumulé des coûts engagés à chaque clôture majoré des marges constatées et diminué des factures émises, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est inscrit à l'actif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est inscrit au passif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, passifs ».

La rubrique « Contrats de construction en cours, passifs » comprend également les avances reçues des clients.

(d) Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est formé de la marge brute, des frais généraux, administratifs et commerciaux ainsi que des frais de recherche et développement. Il comprend notamment la part de charges sur engagements de retraite correspondant au coût des services rendus au cours de la période, le coût des paiements en actions, le coût des programmes de participation des salariés, les profits ou pertes de change relatifs aux activités opérationnelles y compris l'incidence de la comptabilité de couverture ainsi que les profits ou pertes sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles réalisés dans le cadre des activités ordinaires.

(e) Autres produits et autres charges

Les autres produits comprennent les profits de cession de participations ou d'activités et les profits de cession d'immobilisations corporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration ainsi que tout produit relatif aux cessions passées.

Les autres charges comprennent les pertes sur cession de participations ou d'activités et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration ainsi que tout coût relatif aux cessions passées, les coûts de restructuration, une fraction des charges de retraite (amortissement des gains et pertes actuariels, étalement du coût des services passés non encore reconnus et incidences des réductions d'effectifs et fermetures de plans) et les pertes de valeur significatives des actifs.

(f) Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- Les charges et produits d'intérêts relatifs à l'endettement net consolidé lequel se compose de la dette obligataire, de la composante passif des instruments composés, des autres emprunts y compris les dettes liées aux contrats de location-financement et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement ;
- Les intérêts et frais bancaires au titre des opérations de titrisation des créances ;
- La composante financière du coût des régimes de retraite (charge d'intérêts et rendement des actifs du régime) ;
- Les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- Les profits et pertes de change résultant des opérations de financement, y compris les effets de la comptabilité de couverture.

(g) Conversion des états financiers libellés en devise

Les états financiers individuels de chaque filiale, joint-venture ou entreprise associée du Groupe établie à l'étranger sont présentés en fonction de l'environnement économique local dans lequel opère chacune de ces entreprises. Par conséquent, la devise fonctionnelle des filiales du Groupe établies à l'étranger est la devise locale en vigueur.

Afin de présenter des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité sont convertis en euros, devise fonctionnelle du Groupe et devise de présentation des états financiers consolidés. Les éléments du bilan des filiales opérant hors de la zone euro sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture de la période, tandis que leurs comptes de résultat et flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur des actifs et passifs provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des éléments d'actif ou de passif de cette activité et convertis en date de clôture.

(h) Transactions en devise étrangère

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise étrangère le cours de change du jour entre la devise fonctionnelle de l'entité et la devise étrangère à la date de transaction. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués aux cours de change à la clôture de chaque période. Les profits ou pertes de change réalisés à la date de règlement ainsi que les profits ou pertes latents issus des réévaluations sont comptabilisés dans

le compte de résultat, au sein du résultat opérationnel lorsqu'ils ont trait aux activités opérationnelles ou dans les charges ou produits financiers s'ils se rapportent à des activités de financement.

Afin d'atténuer le risque de volatilité des devises étrangères, le Groupe a recours de façon significative à des contrats de couverture à terme. Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Le Groupe applique les principes comptables spécifiques de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et le risque couvert remplissent les conditions requises pour en permettre l'utilisation.

Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, lors de la mise en place de la couverture, elle est désignée et documentée de façon formalisée et s'il est démontré que la couverture est efficace pendant toute la durée pour laquelle elle a été initialement mise en place.

Il existe trois catégories de relations de couverture :

- Les couvertures de flux de trésorerie pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie attribuables aux opérations dont la probabilité de réalisation est élevée ;
 - La couverture de juste valeur pour couvrir le risque de variation de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes ;
 - La couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère.
- Couverture de flux de trésorerie

Compte tenu de la définition qui en est donnée par les normes IFRS, le Groupe ne considère comme éligible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie qu'un nombre très limité de relations de couverture liées aux appels d'offres qui devraient aboutir à des commandes fermes à très court terme.

Lorsque la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée, la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat.

- Couverture de juste valeur

Le Groupe applique la comptabilité de couverture de juste valeur à toutes les relations de couverture de juste valeur efficaces pour lesquelles le risque couvert correspond à un actif ou passif comptabilisé, ou à un engagement ferme.

Lorsque la comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée, les variations de juste valeur des dérivés et des éléments couverts sont comptabilisées au compte de résultat et se compensent à hauteur de la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture.

- Couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère

Dans ce cas, la part du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture liée à la partie efficace de la couverture est comptabilisée directement en capitaux propres sous la rubrique « écarts de conversion ». Ce montant est reclassé au compte de résultat lorsque la participation est cédée.

Quelle que soit la couverture, la part inefficace de l'instrument de couverture est comptabilisée au compte de résultat.

Les profits et pertes de change réalisés ou latents sur les éléments couverts et les instruments de couverture sont comptabilisés en résultat opérationnel s'ils se rapportent à des activités opérationnelles ou en résultat financier s'ils ont trait aux activités de financement.

Le chiffre d'affaires et les coûts relatifs aux contrats clients sont comptabilisés au taux de change du jour à la date de la mise en place de la couverture et ce, sur la durée du contrat commercial y afférent, sous réserve que les relations de couverture correspondantes continuent de répondre aux critères d'application de la comptabilité de couverture.

Le Groupe a également recours à des contrats d'assurance export afin de couvrir son risque de change sur certains contrats à long terme pendant la période d'appel d'offres et après l'attribution des contrats. Au cours de la période d'appel d'offres, ces contrats d'assurance ne sont pas réévalués au bilan. Si des contrats commerciaux sont accordés, les contrats d'assurance sont comptabilisés et donnent lieu à un traitement comptable similaire à celui des contrats de change à terme.

(i) Goodwill

Le goodwill représente, lors d'un regroupement d'entreprises, l'excédent du coût de l'acquisition sur la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. L'évaluation initiale des justes valeurs est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement de ces justes valeurs est comptabilisé sous forme de correction rétroactive du goodwill. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an au cours du deuxième semestre (voir Note 3-1).

(j) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent des actifs incorporels acquis (comme la technologie, les accords de licence) et des immobilisations incorporelles générées en interne (principalement les coûts de développement).

Actifs incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Cette dernière atteint vingt ans dans tous les secteurs en raison de la nature à long terme des contrats et des activités y afférents. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais de recherche et développement ou dans le coût des ventes en fonction de la nature de l'actif.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts de développement sont traités de manière similaire à moins que le projet ne réponde favorablement aux critères suivants:

- Le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés sous une rubrique distincte et évalués de façon fiable,
- La faisabilité technique du projet a été démontrée,
- Il est dans l'intention du Groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente,
- Les ressources financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet,
- Il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Dans cette hypothèse, les coûts de développement sont immobilisés et amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif en cours de développement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais de recherche et développement.

(k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle est réparti entre chacune de ses parties significatives correspondant à un composant pour lequel une durée d'utilité spécifique a été déterminée.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue de chaque composant. Le tableau suivant présente les durées d'utilité les plus couramment utilisées :

	Durée d'utilité estimée en années
Bâtiments	20-25
Matériel et outillage	7-12
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	3-7

Les durées d'utilité estimées sont revues régulièrement et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective.

La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais commerciaux ou les frais généraux et administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement ou de location à long terme qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont immobilisées. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la mise en place du contrat de location, ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux revenant au bailleur au titre de la location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur figure au bilan en tant que passif financier. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû inscrit au passif.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de la même manière que les actifs détenus en propre ou sur la durée du contrat y afférent, si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas les principaux risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers à payer sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location correspondant. Les avantages reçus et à recevoir au titre d'une mesure incitative pour la conclusion des contrats de location simple sont également répartis linéairement sur la durée du contrat de location.

(l) Perte de valeur du goodwill, d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou dès qu'il existe des indices de perte de valeur.

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation limitée ne font l'objet d'un test de dépréciation que s'il existe des indices de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable de chaque actif immobilisé à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée individuellement, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ces groupes d'actifs sont désignés comme les unités génératrices de trésorerie.

Pour ce qui concerne les goodwill et les actifs incorporels acquis ou générés en interne, les unités génératrices de trésorerie sont les secteurs d'activité tels que décrits en Note 25.

L'évaluation réalisée s'appuie essentiellement sur le plan à trois ans du Groupe préparé en interne dans le cadre de son exercice budgétaire annuel par secteur. La valeur recouvrable est égale à la somme des flux de trésorerie actualisés et de la valeur résiduelle terminale actualisée. Les flux au-delà de cette période sont extrapolés en appliquant un taux de croissance stable ou baissier pour les années ultérieures. Les taux d'actualisation sont déterminés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque secteur.

Les valeurs recouvrables sont significativement influencées par les estimations de prix futurs des produits et services, l'évolution des charges, les tendances économiques au niveau local et international, les anticipations réalisées quant au développement à long terme des marchés émergents ainsi que par d'autres facteurs. Elles sont également dépendantes des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuelle utilisés.

Si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

En cas de perte de valeur attribuée à une unité génératrice de trésorerie, la perte de valeur est affectée, en premier lieu, à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill alloué à cette unité et est ensuite affectée aux autres actifs non courants de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun de ses actifs. La perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

Une perte de valeur reconnue sur un goodwill ne peut faire l'objet d'une reprise lors d'une période ultérieure.

Si une perte de valeur non affectée à un goodwill donne ultérieurement lieu à une reprise, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est portée à la valeur recouvrable réévaluée. La valeur comptable ainsi augmentée ne doit pas toutefois excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif concerné (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

(m) Actifs financiers

Les actifs financiers incluent les prêts et dépôts, les participations et instruments d'emprunt, les instruments financiers dérivés dont la valeur de marché est positive et les créances clients et comptes rattachés.

- Prêts et dépôts

Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dépôts sont enregistrés en actifs financiers lorsque leur échéance initiale est supérieure à trois mois et en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsqu'il s'agit de dépôts à vue ou lorsque leur échéance initiale est inférieure à trois mois.

S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge financière. La perte de valeur peut donner lieu ultérieurement à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produit financier.

- Participations et instruments d'emprunt

Les participations dans les sociétés non consolidées sont classées en actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités de présentation définies par la norme IAS 39. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évaluées à leur juste valeur.

La juste valeur des titres cotés correspond à leur valeur de marché à la date de la clôture des comptes. Les titres non cotés sont évalués à partir d'un modèle de valorisation. Les modifications de juste valeur affectant cette catégorie de titres sont directement comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la date de cession des titres considérés et tant qu'il n'existe pas d'indication objective que les titres se sont dépréciés. A la date de cession ou en cas de perte de valeur significative ou prolongée, le gain ou la perte cumulé antérieurement reconnu en capitaux propres est transféré dans le résultat de la période. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les titres de capitaux propres (actions) disponibles à la vente ne peuvent pas être reprises ultérieurement en compte de résultat. A l'inverse, les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les titres d'emprunt (obligations) sont reprises en résultat s'il existe une indication objective d'une augmentation de la juste valeur de l'instrument.

Les participations dans les sociétés non consolidées dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont évaluées à leur coût. Toute perte de valeur comptabilisée pour une participation de ce type ne peut donner lieu à une reprise au cours d'un exercice ultérieur, sauf lors de la cession de la participation.

Tous les instruments de dette que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et pour lesquels le Groupe a exprimé une telle intention, sont désignés comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance selon la classification définie par la norme IAS 39. Ils sont donc évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminués de toute perte de valeur comptabilisée afin de refléter les montants estimés non recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective que l'actif s'est déprécié ; le montant de la perte est représenté par la différence entre sa valeur comptable et les flux de trésorerie actualisés estimés selon le taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale. Les pertes de valeur sont reprises dans le compte de résultat au cours des périodes ultérieures lorsqu'une augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation initiale de la perte de valeur.

Les valeurs mobilières sont des titres détenus à des fins de transaction et ne peuvent pas être considérés comme des équivalents de trésorerie (voir Note 3 o). Elles sont désignées comme des actifs financiers en juste valeur en contrepartie du compte de résultat selon la classification de la norme IAS 39. Les variations de juste valeur sont, par conséquent, constatées dans les charges et produits financiers.

- Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 3h pour les instruments de couverture de change et Note 3s pour les instruments de couverture de taux).

- Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre leur valeur comptable et leur valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de

valeur peut donner lieu à une reprise. Dans ce cas, la reprise de la perte de valeur est comptabilisée en produit opérationnel.

(n) Stocks

Les stocks de matières premières et fournitures, les produits en cours et les produits finis sont évalués à la plus faible valeur soit de leur coût, selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour leur achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks inclut les coûts directs de matières premières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux qu'il a été nécessaire d'engager pour les amener à l'endroit et les mettre dans l'état où ils se trouvent.

(o) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie et de placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités, dont le risque de variations de valeur n'est pas significatif.

Les découverts bancaires payables à première demande font partie intégrante de la gestion de trésorerie et sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(p) Impôts

Les impôts différés sont calculés pour chacune des entités imposables au titre des différences temporaires entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs de l'entité et sont comptabilisés selon l'approche bilantielle. Des passifs d'impôt différé sont systématiquement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables ; les actifs d'impôt différé sont, pour leur part, comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables futurs, sur lesquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture.

L'impôt différé est calculé au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel le passif sera réglé ou l'actif, réalisé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il est légalement possible de compenser les actifs avec les passifs d'impôt exigible, lorsqu'il s'agit d'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de procéder au règlement de ces actifs et passifs d'impôts exigibles sur la base du montant net.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables provenant des participations dans les filiales, entreprises associées et joint-ventures, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler l'échéance de renversement des différences temporaires et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, à moins qu'il ait trait aux éléments inscrits directement au débit ou au crédit des capitaux propres ; dans cette hypothèse, il est également enregistré par capitaux propres.

(q) Provisions

Tant qu'un contrat de construction ou un contrat de services à long terme est en cours, les engagements liés à ce contrat sont pris en compte dans l'évaluation de la marge à comptabiliser et figurent par conséquent dans les rubriques « Contrats de construction en cours, actifs » ou « Contrats de construction en cours, passifs ».

A la date d'achèvement du contrat, ces engagements sont comptabilisés au passif en tant qu'éléments distincts, s'ils répondent aux critères suivants :

- Le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie équivalente sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Une telle sortie de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Ces engagements sont présentés sous forme de provisions lorsque leur échéance ou leur montant est incertain. Dès que cette incertitude disparaît, ils sont présentés sous forme de dettes fournisseurs ou d'autres passifs courants.

Les engagements résultant de transactions autres que les contrats de construction ou contrats de services à long terme sont directement comptabilisés dans les provisions dès qu'ils répondent aux critères précités.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la réorganisation, la fermeture d'un site ou un programme de réduction des effectifs est annoncé, que la direction est engagée vis-à-vis des salariés concernés, et que les coûts y afférents ont été évalués de manière fiable. Ces provisions portent sur les indemnités de départ et de licenciement des salariés, les coûts estimés de fermeture de sites et la dépréciation des actifs concernés.

(r) Passifs financiers

Les passifs financiers incluent les dettes obligataires et autres emprunts, les instruments financiers dérivés dont la valeur de marché est négative et les dettes fournisseurs et comptes rattachés.

- Dettes obligataires et autres emprunts

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Les frais et primes d'émission d'emprunts obligataires ne sont pas inclus dans le coût initial mais pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les renégociations des conventions d'emprunts et autres opérations similaires n'entraînent l'extinction de l'ancienne dette et la constatation d'une nouvelle dette que lorsqu'il existe des différences notables entre l'ancienne et la nouvelle convention. Si tel est le cas, les coûts engendrés par la renégociation sont inclus dans les charges financières de la période au cours de laquelle la renégociation a eu lieu, sous forme de profit ou perte lié à l'extinction de l'ancienne dette.

Certains instruments financiers (tels que les Obligations Remboursables en Actions) comprennent à la fois, une composante de passif financier et une composante de capitaux propres. Ces composantes sont classées séparément selon qu'il s'agit d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres.

L'évaluation de la composante passif financier à la date d'émission correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pour un instrument similaire assorti des mêmes conditions (échéance, flux de trésorerie) mais sans option ou obligation de conversion ou de remboursement en actions. Ce passif est ensuite réévalué au coût amorti par l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La composante capitaux propres est le montant résiduel obtenu après avoir déduit, de la juste valeur de l'instrument considéré dans son ensemble, le montant déterminé pour la composante passif financier.

- Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 3h pour les instruments de couverture de change et Note 3s pour les instruments de couverture de taux).

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

(s) Instruments de couverture de taux

Le Groupe peut être amené à conclure des transactions de couverture afin de se prémunir contre le risque de fluctuation des taux d'intérêts. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Si les relations de couverture entre les instruments dérivés et le risque couvert remplissent les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, le Groupe applique la comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture de juste valeur s'applique aux emprunts à taux fixe, et la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux emprunts à taux variable.

S'agissant des relations de couverture de juste valeur, la réévaluation des emprunts à taux fixe est compensée dans le compte de résultat par la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé.

S'agissant des relations de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment constatés directement en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat.

(t) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe effectue en faveur de certains de ses salariés des paiements fondés sur des actions acquittés soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie.

- Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres

Les paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur (hors effet de conditions non liées au marché) à la date d'octroi. La juste valeur déterminée à la date d'octroi des paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres est basée sur une estimation par le Groupe des actions qui seront finalement acquises et ajustée de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché. La juste valeur est imputée au résultat opérationnel et comporte une contrepartie en capitaux propres. Elle est déterminée selon le modèle binomial d'évaluation des options.

Conformément à la norme IFRS 2, seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont évaluées et comptabilisées en charges de personnel.

- Paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie

Pour les paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie, un passif égal à la quote-part des biens ou services reçus est constaté à sa juste valeur déterminée à chaque date de clôture.

Le Groupe peut également permettre à ses salariés d'acquérir des actions ordinaires du Groupe à un prix préférentiel par rapport à leur valeur de marché. Dans ce cas, le Groupe enregistre une charge sur la base de son estimation de la décote relative aux actions qui seront acquises.

(u) Avantages du personnel

Le Groupe propose à ses salariés différents régimes postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme. Les différents avantages offerts à chaque salarié dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chacune des filiales.

Les indemnités de fin de contrat correspondent généralement à des montants forfaitaires calculés sur la base de l'ancienneté du salarié et de son salaire annualisé à l'âge du départ en retraite ou à la fin du contrat.

Régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies d'un employeur unique, la juste valeur des actifs du régime est évaluée une fois par an. Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements au titre des prestations définies et le coût des services actuels et passés correspondant. Cette méthode prend en considération la meilleure estimation des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'années de service futur du salarié, son salaire en fin de contrat et l'espérance de vie estimée ainsi que le taux de rotation probable des bénéficiaires. La plupart des plans à prestations définies sont financés par des fonds de pensions distincts. Les actifs de couverture sont généralement placés sous forme d'actions et d'obligations. Les autres régimes complémentaires à prestations définies accordés par le Groupe à certains employés sont financés par les actifs du Groupe au fur et à mesure que ces avantages sont dus.

Le groupe participe également à des régimes à prestations définies de type multi-employeurs, principalement aux Etats-Unis et au Canada. Ces plans sont comptabilisés comme des plans à cotisations définies (cf. ci-dessous).

Enfin, dans certains pays, principalement aux Etats-Unis, le Groupe offre à des retraités du Groupe des avantages postérieurs à l'emploi (principalement des régimes de couverture des frais médicaux postérieurement à l'emploi) au travers de plans, pour l'essentiel, non couverts par des fonds.

Le Groupe revoit à chaque date de clôture l'évaluation de ses engagements de retraite et des actifs du régime. Les différences entre le rendement effectif et le rendement attendu des actifs de couverture ainsi que les effets de tout changement dans les hypothèses actuarielles sont évalués. Si ces différences cumulées excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur des engagements et la valeur de marché des actifs de couverture, les profits et pertes non comptabilisés sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe paie des cotisations à des fonds administrés de façon indépendante sur la base d'un pourcentage fixe de la rémunération. Les charges relatives à ces régimes sont imputées au résultat opérationnel à mesure qu'elles sont encourues et correspondent aux cotisations payées par le Groupe à ces fonds.

Autres avantages à long terme

Le Groupe propose également à ses salariés des avantages qui sont considérés comme autres avantages à long terme tels que les médailles du travail et plans de rémunération différée. La méthode comptable est similaire à celle utilisée pour les régimes à prestations définies, à l'exception du coût des services passés et des gains et pertes actuariels qui sont reconnus immédiatement et sans l'application du corridor.

Le coût estimé de ces avantages au personnel est provisionné sur la durée de service des salariés. Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel. L'amortissement de la perte (du profit) actuariel net ainsi que du coût des services passés non comptabilisés et les effets des réductions ou liquidations des régimes sont comptabilisés dans les autres charges. Les éléments financiers des charges de retraite comme la charge d'intérêts et le rendement des actifs de couverture sont inclus dans les produits (charges) financiers.

(v) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Les actifs non courants et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont classés comme tels lorsqu'il est considéré que leur valeur comptable sera recouvrée au travers d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie si, et seulement si, la vente est hautement probable et si l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel. Par ailleurs, la Direction doit s'être engagée à réaliser cette vente de telle façon qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que la vente puisse être reconnue comme réalisée dans un délai d'un an à compter de la date de classement.

Les actifs non courants (et les groupes d'actifs) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable avant leur classement et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et ne font plus l'objet d'amortissement ou de dépréciation.

Une activité cédée ou en cours de cession est une composante du Groupe qui a été cédée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné dont l'objectif est de se séparer d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale et distincte ; ou
- qui est une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

Les montants inclus dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités cédées ou en cours de cession sont présentés séparément pour l'exercice en cours et tous les exercices précédents figurant dans les états financiers s'ils sont significatifs.

(w) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période, ajusté de la charge financière (nette d'impôt) des instruments à effet dilutif potentiel, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation majoré de l'effet de tout instrument dilutif.

(x) Normes comptables, amendements et interprétations publiés mais non encore approuvés par l'Union européenne

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations publiées par l'IASB dont l'application n'est pas encore obligatoire pour la préparation des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2006 :

Normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006

- Amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel : gains et pertes actuariels, plans multi-employeurs et informations à fournir ».
Le Groupe n'a pas encore décidé s'il utiliserait l'option prévoyant la suppression de la méthode du corridor et la comptabilisation directe des gains et pertes actuariels en capitaux propres.
Les exigences additionnelles en matière d'informations à fournir seront remplies.
- IAS 21 révisée « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »
La révision fournit des éclaircissements sur les exigences d'IAS 21 en matière d'investissement dans une entreprise étrangère.
Une application anticipée de cette révision n'aurait pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.
- Amendement de la norme IAS 39 sur l'option juste valeur
Selon cet amendement, sous certaines conditions, une entreprise peut, dès sa comptabilisation initiale, désigner un actif ou un passif financier comme un instrument financier évalué à sa juste valeur par résultat.
Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative dans la mise en œuvre de cet amendement.
- IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location »
IFRIC 4 fournit un mode opératoire permettant de déterminer si certaines transactions qui n'ont pas la forme légale de contrats de location doivent néanmoins être comptabilisées selon les dispositions d'IAS 17 « Contrats de location ». A ce jour, le groupe n'a pas évalué les incidences éventuelles de cette interprétation.

Interprétation d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er mars 2006

- IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 – Information financière dans les économies hyper-inflationnistes »
Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative de la mise en œuvre de cette interprétation.

Interprétation d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er mai 2006

- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions et assimilés »
Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative du fait des précisions apportées au champ d'application de la norme IFRS 2.

Normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007

- IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers »
- Amendement de la norme IAS 1 relative aux informations sur le capital

Le Groupe n'a pas encore décidé s'il appliquerait ces nouvelles dispositions dès l'exercice clos le 31 mars 2007 ou l'année suivante.

Les normes et interprétations suivantes dont la mise en vigueur est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006 ne s'appliquent pas aux activités du groupe :

- IFRS 4 révisé : « Contrats d'assurance »
- Amendement de la norme IAS 39 relative aux contrats de garantie financière
- IFRS 6 : « Prospection et évaluation de ressources minérales »
- IFRIC 5 : « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement »
- IFRIC 6 : « Passifs résultant de la participation à un marché spécifique - déchets d'équipements électriques et électroniques »

(y) Cours de change utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères

Equivalent en €d'1 unité	Au 31 mars 2006		Au 31 mars 2005	
	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture
Livre sterling	1,465784	1,435956	1,463325	1,452433
Franc suisse	0,643819	0,632871	0,650036	0,645745
Dollar US	0,825792	0,826173	0,791901	0,771367
Real brésilien	0,360145	0,377223	0,278889	0,287584
Dollar canadien	0,694713	0,710026	0,621966	0,635445
Dollar australien	0,618726	0,588339	0,585581	0,596552

Note 4 – Effets de la première adoption des normes IFRS***(a) Options retenues lors de la première adoption des normes IFRS au 1^{er} avril 2004 (date de transition)***

Les états financiers 2004/05 ont été retraités selon la norme IFRS 1 – Première adoption des normes internationales d'information financière, sur la base des normes IAS/IFRS applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2005.

Afin d'établir le bilan d'ouverture au 1er avril 2004 ainsi que le bilan et le compte de résultat retraités de l'exercice 2004/05 le Groupe a retenu les options/exemptions suivantes telles qu'autorisées par la norme IFRS 1 :

Avantages du personnel

Le Groupe a choisi d'adopter l'application rétrospective complète de la norme IAS 19.

Regroupement d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement la norme IFRS 3 aux regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er avril 2004.

Instruments financiers

Le Groupe a choisi de ne pas présenter d'information comparative pour les normes IAS 32 et 39. De ce fait, pour la première année de transition 2004/05, les informations comparatives ne sont pas conformes à ces normes.

Utilisation d'une évaluation des immobilisations corporelles et autres actifs incorporels à leur juste valeur à la date de transition en tant que coût présumé à cette date

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la dérogation prévue par la norme IFRS 1 permettant l'utilisation de la juste valeur des immobilisations corporelles et des autres actifs incorporels en tant que leur coût présumé dans le bilan d'ouverture en IFRS au 1er avril 2004. Ce choix n'a donc pas d'incidence sur les capitaux propres du Groupe dans le bilan d'ouverture en IFRS au 1er avril 2004.

Montant cumulé des écarts de conversion

Le montant cumulé des écarts de conversion au 1er avril 2004 a été ramené à zéro par le biais des réserves consolidées et n'a donc pas d'incidence sur les capitaux propres. Le profit ou la perte résultant de la cession ultérieure d'activités à l'étranger doit par conséquent exclure les écarts de conversion nés avant le 1er avril 2004 et inclure les écarts de conversion ultérieurs.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a choisi d'appliquer, à compter du 1er avril 2004, la norme IFRS 2 à tous les plans de souscription ou d'achat d'actions attribués après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005.

L'incidence du passage aux normes IFRS est décrit en Note 34.

(b) Première application des normes IAS 32/39 et IFRS 5 au 1er avril 2005

Comme le permet la norme IFRS 1, les informations comparatives relatives à l'exercice clos le 31 mars 2005 ont été préparées selon toutes les normes IFRS et interprétations effectives et approuvées par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2005, à l'exception des normes suivantes :

- IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession »
- IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation »
- IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation »

Ces trois normes ont été adoptées à compter du 1er avril 2005 et leur incidence sur le bilan s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2005	IAS 32/39	IFRS 5	Au 1er avril 2005
ACTIF				
Total des actifs non courants	9 606	2	(650)	8 958
<i>dont</i>				
- Autres actifs non courants, nets	1 935	5	(650)	1 290
- Impôts différés	1 207	(3)	-	1 204
Total des actifs courants	9 475	139	13	9 627
<i>dont</i>				
- Clients et comptes rattachés, nets	2 392	(69)	-	2 323
- Autres actifs courants, nets	1 424	208	13	1 645
Actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-	637	637
TOTAL DE L'ACTIF	19 081	141	-	19 222
PASSIF				
Total capitaux propres	1 466	117	-	1 583
Obligations remboursables en actions	133	(133)	-	-
Total des passifs non courants	4 844	(46)	(637)	4 161
<i>dont</i>				
- Dette financière non courante	3 281	(46)	(637)	2 598
Total des passifs courants	12 638	203	-	12 841
<i>dont</i>				
- Dette financière courante	486	(3)	-	483
- Contrats de construction en cours, passifs	5 484	36	-	5 520
- Fournisseurs et comptes rattachés	3 437	(121)	-	3 316
- Autres passifs courants	1 589	291	-	1 880
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-	637	637
TOTAL DU PASSIF	19 081	141	-	19 222

Effet de l'application des normes IAS 32 et 39

L'effet de l'application des normes IAS 32 et 39 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Comptabilisation distincte de la composante capitaux propres et de la composante passif financier des ORA	Réévaluation de la dette financière selon le taux d'intérêt effectif	Comptabilisation immédiate dans les capitaux propres des coûts de transaction afférents aux instruments de capitaux propres	Adoption de la comptabilité de couverture	Reclassement de valeurs mobilières	IAS 32/39
ACTIF						
Total des actifs non courants	(1)	-	3	(5)	5	2
<i>dont</i>						
- Autres actifs non courants, nets	-	-	-	-	5	5
- Impôts différés	(1)	-	3	(5)	-	(3)
Total des actifs courants	(3)	(60)	(8)	215	(5)	139
<i>dont</i>						
- Clients et comptes rattachés, nets	-	-	-	(69)	-	(69)
- Autres actifs courants, nets	(3)	(60)	(8)	284	(5)	208
TOTAL DE L'ACTIF	(4)	(60)	(5)	210	-	141
PASSIF						
Capital						
Primes d'émission	117	-	(5)	-	-	112
Réserves	4	(1)	-	2	-	5
Total capitaux propres	121	(1)	(5)	2	-	117
Obligations remboursables en actions	(133)	-	-	-	-	(133)
Total des passifs non courants	10	(56)	-	-	-	(46)
<i>dont</i>						
- Dette financière non courante	10	(56)	-	-	-	(46)
Total des passifs courants	(2)	(3)	-	208	-	203
<i>dont</i>						
- Dette financière courante	(2)	(1)	-	-	-	(3)
- Contrats de construction en cours, passifs	-	-	-	36	-	36
- Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	(121)	-	(121)
- Autres passifs courants	-	(2)	-	293	-	291
TOTAL DU PASSIF	(4)	(60)	(5)	210	-	141

Comptabilisation distincte de la composante capitaux propres et de la composante passif financier des ORA

Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004 constituent un instrument financier composé qui doit, conformément à la norme IAS 32, être ventilé entre sa composante capitaux propres et sa composante passif financier.

Réévaluation de la dette financière selon le taux d'intérêt effectif

En principes comptables français, les frais bancaires relatifs à l'émission d'emprunts étaient comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon le mode linéaire au travers du résultat financier sur la durée de vie de l'instrument d'emprunt. Conformément aux normes IFRS, ces frais sont déduits de la dette financière et amortis sur la durée de vie de l'instrument d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comptabilisation immédiate dans les capitaux propres des coûts de transaction afférents aux instruments de capitaux propres

Selon les principes comptables français, les coûts de transaction relatifs aux instruments de capitaux propres étaient comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon le mode linéaire sur une durée de cinq ans.

En normes IFRS, ces coûts sont directement imputés aux capitaux propres.

L'incidence négative sur les capitaux propres représente la portion des coûts de transaction qui n'a pas encore été amortie en principes comptables français au 31 mars 2005.

Adoption de la comptabilité de couverture

Les règles de comptabilité de couverture retenues par le Groupe sont décrites dans la Note 3h ci-avant.

En raison de l'adoption de la comptabilité de couverture de juste valeur pour les relations de couverture de change, les actifs et passifs courants existant en principes comptables français ont été réévalués selon les nouvelles règles et les nouveaux éléments suivants ont été comptabilisés :

- Instruments dérivés : autres actifs et passifs courants supplémentaires pour des montants respectifs de €264 millions et €192 millions.
- Variations de la juste valeur des engagements fermes non constatés : autres actifs et passifs courants supplémentaires pour des montants respectifs de €40 millions et €148 millions.

Reclassement des valeurs mobilières

Certaines valeurs mobilières précédemment classées dans les placements à court terme selon les principes comptables français ont été reclassées dans les actifs non courants.

Effet de l'application de la norme IFRS 5

Au 1er avril 2005, les actifs et passifs affectés à des contrats de location de trains et équipements associés du secteur Transport ont été classés en tant que groupe d'actifs détenus en vue de la vente et présentés sous une rubrique distincte du bilan dans la mesure où il était prévu que leur vente intervienne dans les douze mois suivants. Ces contrats de location font partie d'un accord conclu en 1995 avec un des principaux exploitants de réseau de métro en Europe en vertu duquel le Groupe donne en location les trains et les équipements associés pour une période de 30 ans à compter de 1997 et les rend disponibles pour cet exploitant.

Le produit de cession devrait excéder la valeur comptable des actifs et passifs concernés et, par conséquent, aucune perte de valeur n'a été constatée lors du reclassement de ces éléments en actifs détenus en vue de la vente.

Note 5 – Variations du périmètre de consolidation

Les principales variations de périmètre des sociétés consolidées des exercices clos le 31 mars 2005 et 31 mars 2006 sont les suivantes :

- Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, à la suite de l'obtention du visa des autorités locales, un engagement ferme de cession de certaines entités non significatives de l'ancien secteur T&D (cédé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004) a été signé. Dans ce cadre, les activités de l'ancien secteur T&D en Inde ont fait l'objet d'un accord intervenu en avril 2005 finalisé par une vente effective le 8 août 2005. Ces activités ont été sorties du périmètre de consolidation à compter du 1er août 2005.
- Le 24 mai 2005, un contrat de vente relatif à l'activité FlowSystems a été signé. Le 18 août 2005, le Groupe a finalisé la vente et cette activité est sortie du périmètre de consolidation à compter de cette date.
- Le 2 juin 2005, le Groupe a signé un engagement ferme pour la vente de son activité Transport en Australie et en Nouvelle Zélande. Le 16 septembre 2005, la vente a été finalisée et cette activité est sortie du périmètre de consolidation à compter du 1er septembre 2005.
- Le 30 septembre 2005, le Groupe a signé un engagement ferme pour la vente de son activité Power Conversion à Barclays Private Equity. Le 10 novembre 2005, la vente a été finalisée et cette activité a été déconsolidée à compter du 1er novembre 2005.
- Le 24 octobre 2005, ALSTOM et Austrian Energy and Environment AG ont signé un engagement ferme pour la vente des activités Chaudières Industrielles, faisant partie du secteur Power Turbo-Systems/Power Environment. Le 30 novembre 2005, la vente des activités en Australie et en Thaïlande a été finalisée et ces activités ont été déconsolidées à compter de cette date.

Note 6 – Frais de recherche et développement

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005 (*)
Frais de recherche et développement	(364)	(405)
<i>dont</i>		
- Coûts de développement capitalisés (voir Note 12)	87	70
- Amortissement des coûts de développement (voir Note 12)	(43)	(83)
- Amortissement de la technologie acquise	(59)	(59)
Frais de recherche et développement avant immobilisation et amortissement	(349)	(333)

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

Note 7 – Autres produits et autres charges

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005 (*)
Plus-value de cession de participations / activités (1)	221	59
Plus-value de cession d'immobilisations corporelles	12	8
Autres produits	233	67
Moins-value de cession de participations / activités (1)	(89)	(101)
Charges de restructuration (2)	(80)	(350)
Charges sur retraites et avantages assimilés (3)	(61)	(47)
Autres (4)	(22)	(91)
Autres charges	(252)	(589)

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

- (1) Pour l'exercice clos le 31 mars 2006, la plus-value de cession est essentiellement liée à la cession des activités Transport en Australie et en Nouvelle Zélande, à celle des activités Power Conversion et à la cession des activités Chaudières Industrielles en Australie.
La moins-value de cession résulte pour l'essentiel de la cession des activités de l'ancien secteur T&D en Inde et de l'activité FlowSystems. Elle comprend également des coûts et dotations aux provisions pour litiges et garanties sur des cessions antérieures.
Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, les plus-values sur cession sont principalement liées à la cession d'activités, notamment l'activité de locomotives de fret en Espagne. Les moins-values sur cession représentent des coûts et des provisions relatifs aux garanties, demandes d'indemnisation et ajustements de prix de cession antérieures.
- (2) Pour l'exercice clos le 31 mars 2006, les charges de restructuration résultent de plans non significatifs et incluent des dépréciations d'actifs pour un montant de €7 millions.
Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, les charges de restructuration comprenaient des dotations de €335 millions au titre de nouveaux plans de réduction du niveau de l'activité incluant la fermeture de sites ou l'arrêt d'activités, des réductions d'effectifs, principalement dans les secteurs Power Turbo-Systems / Power Environment et Transport, ainsi que €15 millions de dépréciation d'actifs.
- (3) Amortissement des gains et pertes actuariels, étalement du coût des services passés non encore reconnus et incidence des réductions et liquidations - voir Note 21 « Engagements de retraite et avantages assimilés ».
- (4) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, les autres charges incluent des coûts encourus sur le financement des ventes du secteur Marine. Ces coûts étaient couverts par une provision enregistrée dans le secteur Marine, considéré comme activité cédée ou en cours de cession de manière rétrospective au 31 mars 2005 (voir Note 10).

Note 8 – Résultat financier

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005 (*)
Charges nettes d'intérêts (1)	(122)	(198)
Charges sur opérations de titrisation	(7)	(19)
Gains (pertes) de change	30	(23)
Charges de retraite (voir Note 21)	(15)	(16)
Autres produits (charges) financiers (2)	(108)	(125)
Résultat financier	(222)	(381)

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

- (1) Les charges d'intérêts relatives aux contrats de location-financement s'élèvent à €14 millions au 31 mars 2006 et à €13 millions au 31 mars 2005.
- (2) Les autres produits (charges) financiers comprennent des commissions et commissions d'engagement sur cautions, des frais financiers sur les prêts syndiqués et d'autres facilités de crédit pour €75 millions au 31 mars 2006 et €105 millions au 31 mars 2005.

Note 9 – Impôts

(a) Analyse par nature

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005 (*)
Charge d'impôt courant	(155)	(18)
Produit (charge) d'impôt différé	30	(145)
Charge d'impôt	(125)	(163)
Taux effectif d'impôt	40,7%	-

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(b) Taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt s'analyse comme suit :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	%	2005 (*)	%
Résultat avant impôt des activités poursuivies	505		(432)	
Résultat avant impôt des activités cédées ou en cours de cession	(198)		(32)	
Taux d'impôt statutaire de la maison-mère	34,43%		34,93%	
Produit (charge) d'impôt théorique	(106)		162	
Incidence :				
- des différences de taux d'imposition	45	(14,7)	13	2,8
- des plus-values imposées à un taux réduit (pertes de cession non comptabilisées)	-	-	(23)	(5,0)
- de la non comptabilisation et des changements d'estimation des impôts différés actifs et passifs	(18)	5,9	(228)	(49,1)
- des variations de taux d'imposition sur l'impôt différé actif net	(14)	4,6	-	-
- des autres différences permanentes	(32)	10,4	(87)	(18,8)
Charge d'impôt	(125)		(163)	
Taux effectif d'impôt	40,7%		-	

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

Le Groupe a constitué des groupes d'intégration fiscale dans la plupart des pays où il intervient et notamment en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Allemagne.

(c) Imposition différée

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2005 (*)	Au 1er avril 2005 (**)	Produit (charge) d'impôt différé	Variations de périmètre	Ecarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2006
Ecart sur la durée d'amortissement	78	78	4	(2)	2	82
Immobilisations incorporelles	343	343	(20)	-	(9)	314
Participation, provisions pour engagements de retraite et assimilés non déductibles	109	109	(6)	(5)	4	102
Provisions et autres charges non déductibles	482	482	95	(6)	(5)	566
Provisions sur contrats imposées par avance	55	55	(8)	-	3	50
Pertes fiscales reportables	1 504	1 504	70	(38)	(61)	1 475
Autres	112	121	61	(1)	26	207
Impôts différés actifs, bruts	2 683	2 692	196	(52)	(40)	2 796
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	(920)	(920)	(117)	39	79	(919)
Compensation par groupe d'intégration fiscale ou entité légale	(556)	(568)	(60)	-	-	(628)
Impôts différés actifs	1 207	1 204	19	(13)	39	1 249
Impôts différés passifs, bruts	(615)	(627)	(49)	4	5	(667)
Compensation par groupe d'intégration fiscale ou entité légale	556	568	60	-	-	628
Impôts différés passifs	(59)	(59)	11	4	5	(39)
Impôts différés actifs, nets	1 148	1 145	30	(9)	44	1 210

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(**) Bilan retraité au 1er avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4-b)

Sur la base d'une extrapolation de son plan à trois ans approuvé par le Conseil d'administration, le Groupe est confiant quant à la recouvrabilité du solde net d'impôts différés actifs au 31 mars 2006, soit €1 210 millions. Cette extrapolation montre une capacité du Groupe à générer un niveau suffisant de résultats imposables permettant d'utiliser les déficits fiscaux reportables et autres actifs nets générés par des différences temporaires sur une période allant de quatre à douze ans, conforme à la nature à long terme des opérations du Groupe.

Les reports déficitaires en base sont présentés ci-après par date d'expiration :

Au 31 mars (en millions d'€)		2006	2005
Délai d'expiration	1 an	24	36
	2 ans	33	26
	3 ans	184	34
	4 ans	218	182
	5 ans et plus	1 080	1 532
	Indéfiniment reportables	2 730	2 679
Total		4 269	4 489

Après dépréciation, les pertes fiscales reportables en base s'élèvent à €1 720 millions, dont €783 millions expirent dans 15 ans et €937 millions sont indéfiniment reportables. Les pertes cumulées des quatre exercices précédents ont conduit à une revue détaillée par juridiction fiscale des impôts différés actifs. Cette revue a pris en compte les performances actuelles et passées, la durée du report en arrière, les déficits fiscaux reportables et leurs dates d'expiration, les contrats existants dans le carnet de commandes, le budget et le plan sur trois ans. Cette revue a conduit à une dépréciation des impôts différés actifs de €919 millions au 31 mars 2006 (€920 millions au 31 mars 2005). La majorité des impôts différés actifs faisant actuellement l'objet d'une dépréciation reste disponible pour être utilisés à l'avenir.

Note 10 – Activités cédées ou en cours de cession

Les activités du secteur Marine ont été classées en activités cédées ou en cours de cession pour l'exercice clos au 31 mars 2006 et de manière rétroactive pour l'exercice clos au 31 mars 2005. Elles s'analysent comme suit :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005 (*)
Chiffre d'affaires	439	607
Coût des ventes	(434)	(680)
Frais commerciaux	(10)	(13)
Frais de recherche et développement	(3)	(3)
Frais généraux et administratifs	(7)	(15)
Résultat opérationnel	(15)	(104)
Autres produits (charges)	(187)	89
Résultat d'exploitation	(202)	(15)
Résultat financier	4	(17)
Résultat avant impôt	(198)	(32)
Impôts sur les sociétés (1)	-	-
Résultat net	(198)	(32)

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(1) Les sociétés composant le secteur Marine font partie du périmètre d'intégration fiscale français ; en conséquence, aucune charge ou produit d'impôt correspondant n'a été présentée dans les résultats des activités cédées ou en cours de cession.

Les flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession se détaillent comme suit :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005 (*)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	(199)	(204)
Variation nette de la trésorerie d'investissement	84	(10)
Variation nette de la trésorerie de financement	(103)	13
Effet net des variations de taux de conversion	(2)	3
Autres variations	5	-
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(215)	(198)

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

Note 11 – Résultat par action

(a) Résultat par action des activités poursuivies et des activités cédées ou en cours de cession

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable au Groupe est basé sur les informations suivantes :

Exercice clos le 31 mars	2006	2005 (*)
Résultat (en millions d'€)		
Résultat net part du Groupe pour les besoins du calcul du résultat de base par action	178	(628)
Effet des instruments dilutifs		
- Intérêts financiers relatifs aux obligations remboursables en actions, nets d'impôts	1	-
Résultat net part du Groupe corrigé pour les besoins du calcul du résultat dilué par action	179	(628)
Nombre d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les besoins du calcul du résultat de base par action	140 401 599	108 978 200
Effet des instruments dilutifs		
- Options de souscription d'actions (1)	1 434 534	-
- Actions gratuites	225 000	-
Nombre moyen pondéré corrigé d'actions ordinaires pour les besoins du calcul du résultat dilué par action	142 061 133	108 978 200

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(1) Seules les options de souscription d'actions attribuées par le plan 7 ont été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action (voir Note 30), les autres plans ayant un effet relutif.

(b) Résultat par action des activités poursuivies

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005 (*)
Résultat net part du Groupe pour les besoins du calcul du résultat de base par action	178	(628)
Perte des activités cédées ou en cours de cession	198	32
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies pour les besoins du calcul du résultat de base par action	376	(596)
Effet des instruments dilutifs		
- Intérêts financiers relatifs aux obligations remboursables en actions, nets d'impôts	1	-
Résultat net part du Groupe corrigé des activités poursuivies pour les besoins du calcul du résultat dilué par action	377	(596)

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

Les nombres d'actions retenus pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué sont les mêmes que ceux détaillés plus haut.

(c) Résultat par action des activités cédées ou en cours de cession

Pour l'exercice clos au 31 mars 2006, le résultat de base par action des activités cédées ou en cours de cession s'élève à €(1,41) par action (€(0,29) par action pour l'exercice clos au 31 mars 2005) et le résultat dilué par action des activités cédées ou en cours de cession est de €(1,39) par action (€(0,29) par action pour l'exercice clos au 31 mars 2005) sur la base du résultat net des activités cédées ou en cours de cession de €(198) millions (€(32) millions pour l'exercice clos au 31 mars 2005) et des dénominateurs ci-dessus pour le résultat de base et dilué par action.

Note 12 – Goodwill et immobilisations incorporelles, nettes

(a) Goodwill

(en millions d'€)	Valeur nette au 31 mars 2005 (*)	Acquisitions & Cessions	Dépréciation	Ecarts de conversion et autres variations	Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	Valeur nette au 31 mars 2006
Power Turbo-Systems/ Power Environment	818	(14)	-	-	-	804
Power Service	1 991	1	-	-	-	1 992
Transport	526	(3)	-	4	-	527
Marine	2	-	(2)	-	-	-
Power Conversion	80	(80)	-	-	-	-
Goodwill	3 417	(96)	(2)	4	-	3 323
<i>dont</i>						
Valeur brute	3 417	(96)	-	4	(2)	3 323
Dépréciation	-	-	(2)	-	2	-

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

Au 31 mars 2006, le Groupe a mandaté un expert indépendant pour émettre un rapport d'évaluation dans le cadre de son test de dépréciation annuel des goodwill.

Ce test compare la juste valeur de chaque secteur à sa valeur nette comptable.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill sont les suivantes :

	Power Turbo- Systems/ Power Environment	Power Service	Transport
Valeur nette du goodwill au 31 mars 2006 (en millions d'€)	804	1 992	527
Valeur retenue comme représentative de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie	Juste valeur	Juste valeur	Juste valeur
Etendue de la période au titre de laquelle sont utilisées les prévisions de flux de trésorerie	3 ans	3 ans	3 ans
Etendue de la période d'extrapolation des prévisions de flux de trésorerie	7 ans	7 ans	7 ans
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2006	2,00%	2,00%	2,00%
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2005	1,50%	1,50%	1,50%
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2006 (1)	8,50%	8,50%	8,50%
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2005 (1)	9,50%	9,50%	9,50%

(1) L'application de taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt conduit à une valorisation identique des unités génératrices de trésorerie.

Cette évaluation conforte l'opinion du groupe selon laquelle les goodwill n'ont subi aucune perte de valeur. Dans l'hypothèse où l'évaluation de la juste valeur aurait été réalisée en utilisant les mêmes taux de croissance et d'actualisation qu'au 31 mars 2005, aucune perte de valeur n'aurait dû être reconnue.

Au 30 septembre 2005, une évaluation de la valeur du secteur Marine dans les conditions de marché connue à cet arrêté a été réalisée. Elle intègrait des hypothèses plus conservatrices sur les termes et conditions des futurs contrats. Cette évaluation a conduit à comptabiliser une dépréciation du goodwill d'un montant de € 2 millions et des immobilisations résiduelles, d'un montant de €85 millions.

Au 31 mars 2006, tous les actifs du secteur Marine ont été classés en actifs non courants détenus en vue de la vente (voir Note 24).

(b) Immobilisations incorporelles, nettes

<i>(en millions d'€)</i>	Coûts de développement capitalisés	Immobilisations incorporelles acquises	Total
Valeur brute			
Au 31 mars 2005 (*)	436	1 219	1 655
Acquisitions / Cessions	87	6	93
Ecart de conversion et autres variations	(13)	2	(11)
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	-	(6)	(6)
Au 31 mars 2006	510	1 221	1 731
Amortissements			
Au 31 mars 2005 (*)	(135)	(298)	(433)
Dotations / Reprises	(43)	(66)	(109)
Ecart de conversion et autres variations	3	-	3
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	-	5	5
Au 31 mars 2006	(175)	(359)	(534)
Valeur nette			
Au 31 mars 2005 (*)	301	921	1 222
Au 31 mars 2006	335	862	1 197

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

Les immobilisations incorporelles acquises résultent principalement de l'affectation du prix d'acquisition de la part du capital de Power anciennement détenue par ABB (50 %) et correspondent aux contrats de technologie et de licence.

Note 13 – Immobilisations corporelles, nettes

(en millions d'€)	Au 31 mars 2005 (*)	Acquisitions / Amortissements / Dépréciation	Cessions	Variations de périmètre	Ecarts de conversion et autres variations	Transfert (2)	Au 31 mars 2006
Terrains	146	-	(20)	(7)	-	(6)	113
Bâtiments	1 390	23	(53)	(47)	8	(148)	1 173
Matériel et outillage	2 248	99	(237)	(89)	(22)	(101)	1 898
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	695	90	(177)	(47)	13	(23)	551
Valeur brute	4 479	212	(487)	(190)	(1)	(278)	3 735
Terrains	(9)	(10)	1	-	7	6	(5)
Bâtiments	(599)	(119)	37	18	(7)	143	(527)
Matériel et outillage	(1 718)	(170)	228	72	31	97	(1 460)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(446)	(58)	82	36	(17)	21	(382)
Amortissements/ Dépréciation (1)	(2 772)	(357)	348	126	14	267	(2 374)
Terrains	137	(10)	(19)	(7)	7	-	108
Bâtiments	791	(96)	(16)	(29)	1	(5)	646
Matériel et outillage	530	(71)	(9)	(17)	9	(4)	438
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	249	32	(95)	(11)	(4)	(2)	169
Valeur nette	1 707	(145)	(139)	(64)	13	(11)	1 361

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005

(1) La charge d'amortissement et de dépréciation de €357 millions inclut une dépréciation de €85 millions des immobilisations corporelles du secteur Marine (voir Note 12-a).

(2) Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente - voir Note 24

Aux 31 mars 2006 et 31 mars 2005, les locations financement se répartissent par nature comme suit :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005 (*)
Terrains	-	2
Bâtiments	169	199
Matériel et outillage	22	36
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	18	24
Valeur nette des locations financement	209	261

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005

Note 14 – Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations, nettes

(a) Titres des sociétés mises en équivalence

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005	% d'intérêt	Quote-part de résultat
Termoeléctrica del Golfo and Termoeléctrica Peñoles	66	66	49,5	-
Autres	4	4	-	(1)
Total	70	70	-	(1)

(b) Autres participations, nettes

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006			Au 31 mars 2005	% d'intérêt
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette	2006
Ballard Power Systems Inc (1)	-	-	-	7	-
Birecik Baraj ve Hidroelektrik Santrali Tesis ve Isletme AS (2)	-	-	-	15	-
Tramvia Metropolitana SA (3)	8	-	8	8	25,35%
Tramvia Metropolitana del Besos (3)	8	-	8	8	25,35%
Autres (4)	24	(11)	13	10	-
Total	40	(11)	29	48	-

- (1) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, le Groupe a cédé sa participation de 1,8 % dans Ballard Power Systems Inc. Au 31 mars 2005, la participation avait été dépréciée afin d'aligner la valeur de la participation sur le cours de l'action au 31 mars 2005 à la Bourse de Toronto.
- (2) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le Groupe a signé un accord de cession de sa participation de 13,6 % dans Birecik Baraj ve Hidroelektrik Santrali Tesis ve Isletme AS pour un prix proche de sa valeur nette comptable conditionnée toutefois à l'obtention de divers autorisations et accords de tiers. Ces conditions ont été levées postérieurement au 31 mars 2005.
- (3) Les intérêts hors groupe de ces deux sociétés (74,65 %) sont détenus par un consortium de sociétés de construction possédant un contrôle direct sur ces sociétés.
- (4) Aucune de ces autres participations n'a une valeur nette supérieure à €5 millions.

Les dernières informations financières disponibles sur les principales sociétés non consolidées au 31 mars 2006 sont les suivantes :

(en millions d'€)	Résultat net	Quote-part de situation nette
Tramvia Metropolitana SA	4	9
Tramvia Metropolitana del Besos	1	8

Note 15 – Autres actifs non courants, net

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006	Au 1er avril 2005 (**)	Au 31 mars 2005 (*)
Dépôt en garantie du programme de cautions (1)	700	700	700
Autres prêts et dépôts à long terme	91	129	129
Actifs pris en location de longue durée (2)	-	-	650
Excédents des actifs en couverture des engagements de retraite (voir Note 21)	387	374	374
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-	5	-
Autres	72	82	82
Autres actifs non courants, nets	1 250	1 290	1 935

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(**) Bilan retraité au 1er avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4-b)

- (1) Ce poste correspond à un dépôt constitué par le Groupe auprès d'un intermédiaire tiers pour garantir, sous la forme d'un nantissement, le nouveau programme de cautions d'un montant maximum de € 8 milliards mis en place au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005 (voir Note 26 (a) (1)) et investi dans des obligations d'Etat en euros et/ou bons du Trésor avec une durée résiduelle inférieure à 12 mois. Le remboursement de ce dépôt dépendra de la main levée des cautions émises dans le cadre de ce programme.
- (2) Au 31 mars 2005, cet actif non courant a trait aux contrats de location des trains et équipements associés conclus avec un exploitant de métro en Europe. A compter du 1er avril 2005, cet actif est désigné comme un groupe d'actifs destiné à être cédé et a par conséquent été reclassé dans les actifs non courants détenus en vue de la vente (voir Notes 4-b et 24).

Note 16 – Stocks et travaux en cours

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005 (*)
Matières premières et marchandises	582	629
Travaux en cours	1 134	1 154
Produits finis	47	69
Stocks, valeur brute	1 763	1 852
Dépréciation	(275)	(198)
Stocks, valeur nette	1 488	1 654

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

Note 17 – Contrats de construction en cours, nets

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006	Au 1er avril 2005 (**)	Au 31 mars 2005 (*)
Contrats de construction en cours, actifs	2 229	2 601	2 601
Contrats de construction en cours, passifs	(5 401)	(5 520)	(5 484)
Contrats de construction en cours, nets	(3 172)	(2 919)	(2 883)
Cumul des coûts encourus et des profits et pertes comptabilisés sur contrats en cours	32 593	33 968	33 968
Moins factures émises sur contrats en cours	(33 640)	(34 994)	(34 953)
Contrats de construction en cours avant avances reçues	(1 047)	(1 026)	(985)
Avances reçues des clients	(2 125)	(1 893)	(1 898)
Contrats de construction en cours, nets	(3 172)	(2 919)	(2 883)

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(**) Bilan retraité au 1er avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4-b)

Note 18 – Clients et comptes rattachés, nets

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005 (**)	Au 31 mars 2005 (*)
Clients et comptes rattachés, bruts	2 369	2 463	2 532
Dépréciation	(78)	(140)	(140)
Clients et comptes rattachés, nets	2 291	2 323	2 392

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(**) Bilan retraité au 1er avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4-b)

Les clients et comptes rattachés au 31 mars 2006 incluent des retenues de garantie pour un montant de € 163 millions.

Note 19 – Autres actifs courants, nets

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005 (**)	Au 31 mars 2005 (*)
Avances versées aux fournisseurs	360	339	345
Impôt sur les sociétés	122	108	108
Autres taxes	335	298	298
Charges constatées d'avance	127	171	193
Autres créances	312	399	465
Instruments dérivés	135	264	-
Réévaluation des engagements hors-bilan	63	40	-
Titres disponibles à la vente	16	13	-
Titres détenus jusqu'à l'échéance	6	13	-
Placements à court terme	-	-	15
Autres actifs courants, nets	1 476	1 645	1 424

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(**) Bilan retraité au 1er avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4-b)

Note 20 – Provisions

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2005 (*)	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion et autres variations	Transfert (1)	Au 31 mars 2006
Garanties	602	293	(126)	(184)	(43)	(4)	538
Litiges et réclamations	633	157	(95)	(112)	(70)	(12)	501
Autres risques sur contrats	407	403	(201)	(100)	(8)	(1)	500
Provisions courantes	1 642	853	(422)	(396)	(121)	(17)	1 539
Risques et litiges fiscaux	28	14	(5)	(1)	7	(2)	41
Restructurations	440	91	(52)	(198)	(19)	0	262
Autres provisions non courantes	212	150	(54)	(27)	14	(17)	278
Provisions non courantes	680	255	(111)	(226)	2	(19)	581
Total	2 322	1 108	(533)	(622)	(119)	(36)	2 120

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(1) Transfert vers les passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente

Provisions courantes - Provisions sur contrats

Turbines à gaz de grande puissance GT24/GT26

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, le Groupe a utilisé les provisions à hauteur de €115 millions ; le solde de provisions constituées au titre de ces turbines et non utilisées au 31 mars 2006 s'élève à €263 millions.

Les provisions utilisées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005 s'élevaient à €359 millions et le solde résiduel au 31 mars 2005 après effet des écarts de conversion s'établissait à €379 millions de provisions. Les plans d'action destinés à couvrir les risques résiduels précédemment identifiés et non provisionnés ont été mis en œuvre avec succès au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005.

Provisions non courantes

Provisions pour restructuration

Au 31 mars 2006, les provisions pour restructuration s'élèvent à €262 millions après une dotation nette de €39 millions et une utilisation de €198 millions au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, de nouveaux plans de restructuration avaient été mis en place, nécessitant des dotations de €363 millions principalement dans les secteurs Power Turbo-Systems / Power Environment et Transport. Compte tenu de l'utilisation de provisions à hauteur de €289 millions au cours de l'exercice, le solde des provisions au 31 mars 2005 s'établissait à €440 millions.

Note 21 — Engagements de retraite et avantages assimilés

Variation de la dette actuarielle

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	2005 (*)
Dette actuarielle en début d'exercice	(4 256)	(4 137)
Coût des services rendus	(85)	(80)
Cotisations des employés	(27)	(29)
Intérêts sur la dette actuarielle	(215)	(217)
Modifications de régime	-	(5)
Acquisitions / cessions de filiales	(3)	(17)
Réductions	27	17
Liquidations	30	102
Pertes actuarielles	(294)	(274)
Prestations versées	225	283
Ecart de change	(3)	101
Dette actuarielle en fin d'exercice	(4 601)	(4 256)
<i>Dont:</i>		
Plans financés	(3 702)	(3 362)
Plans non financés	(899)	(894)

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

Variation de la juste valeur des actifs de couverture

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	2005 (*)
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	2 827	2 800
Rendements attendus des actifs du régime	200	200
Gains actuariels	193	86
Cotisations versées par le Groupe	112	99
Cotisations des employés	26	28
Acquisitions / cessions de filiales	7	19
Liquidations	(27)	(115)
Prestations versées	(166)	(210)
Ecarts de change	(4)	(80)
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	3 168	2 827
Couverture financière	(1 433)	(1 429)
Pertes (gains) actuariels non reconnus	1 050	1 009
Coût des services passés non reconnus	(24)	(30)
Incidence du plafonnement des actifs	(2)	-
Transfert vers les passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	4	-
Provision nette	(405)	(450)
<i>Dont:</i>		
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(792)	(824)
Excédents des actifs de couverture (voir Note 15)	387	374

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

Composition du portefeuille de placements

Au 31 mars	2006		2005 (*)	
	(en millions d'€)	%	(en millions d'€)	%
Actions	1 597	50,4	1 430	50,6
Obligations	1 175	37,1	1 032	36,5
Actifs immobiliers	257	8,1	246	8,7
Autres	139	4,4	119	4,2
Total	3 168	100	2 827	100

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

Hypothèses (taux moyens pondérés)

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées par société et par pays, selon leurs spécificités propres.

Au 31 mars	2006	2005
Taux d'actualisation	4,72	5,09
Taux d'augmentation des salaires	2,68	2,97
Taux de rendement attendu des placements	6,46	7,07

Le taux de rendement attendu des placements a été déterminé selon la même méthode dans tous les pays où le Groupe détient des actifs en couverture de ses engagements de retraite : ce taux est basé sur les prévisions des marchés à long terme et prend en compte la composition du portefeuille de placement de chacun des fonds.

Les plans de couverture médicale incluent généralement une participation des salariés réévaluée annuellement. Le taux d'augmentation des coûts médicaux prévu est de 9 % au 31 mars 2006 puis diminue jusqu'à atteindre un taux ultime de 5,5 % à partir de 2010.

Une variation à la hausse de 100 points de base de l'hypothèse d'augmentation des coûts médicaux engendrerait une augmentation de 6 % du coût des services rendus et une augmentation de 4,6 % de la dette actuarielle des plans de couverture médicale. A l'inverse, une variation à la baisse de 100 points de base engendrerait une diminution de 5 % du coût des services rendus et une diminution de 4,6 % de la dette actuarielle de ces plans.

Le tableau suivant donne le détail de la charge de l'exercice pour chacun des exercices clos les 31 mars 2005 et 2006.

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005 (*)
Coût des services rendus	(85)	(80)
Intérêts de la dette actuarielle	(215)	(217)
Rendement attendu des actifs de couverture	200	200
Amortissement des pertes actuarielles	(68)	(57)
Amortissement du coût des services passés non reconnus	3	5
Incidence du plafonnement des actifs	(2)	-
Réductions / liquidations (1)	6	4
Total de la charge nette des régimes à prestations définies	(161)	(145)
Cotisations versées au titre des régimes mutualisés et des régimes à cotisations définies (2)	(90)	(89)
Total de la charge de retraite	(251)	(234)

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(1) Hors effet, à hauteur de €19 millions, d'une réduction de régime consécutive à la cession de l'activité Power Conversion, classé en plus-value de cession de participations / d'activités (voir Note 7)

(2) Au 31 mars 2005, les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies d'un montant de €68 millions n'étaient pas présentées dans la note de rapprochement entre les principes comptables français et les normes IFRS.

Le montant total des cotisations et prestations versées au titre des régimes à prestations définies et à cotisations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2006 s'élève à €261 millions.

Le Groupe estime à €258 millions le montant total des cotisations et prestations à verser au titre des régimes à prestations définies et à cotisations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2007, dont €112 millions de cotisations à verser par le Groupe au titre des régimes à prestations définies.

La ventilation de la charge de retraite figurant au compte de résultat est la suivante :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005 (*)
Coût des services rendus	(85)	(80)
Cotisations versées au titre des régimes mutualisés et des régimes à cotisations définies	(90)	(89)
Résultat opérationnel	(175)	(169)
Amortissement des pertes actuarielles	(68)	(57)
Amortissement du coût des services passés non reconnus	3	5
Incidence du plafonnement des actifs	(2)	-
Réductions / liquidations	6	4
Autres charges (1)	(61)	(48)
Intérêts de la dette actuarielle	(215)	(217)
Rendement attendu des actifs de couverture	200	200
Charges financières (1)	(15)	(17)
Total de la charge de retraite	(251)	(234)

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(1) Les différences avec les charges de retraite comptabilisées en autres charges (voir Note 7) et en résultat financier (voir Note 8) résultent de la présentation du secteur Marine en activités cédées ou en cours de cession.

Note 22 – Dette financière

(a) Analyse par nature

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006	Au 1er avril 2005 (**)	Au 31 mars 2005 (*)
Actions préférentielles remboursables (1)	-	205	205
ORA (composante passif financier) (2)	5	10	-
Titres subordonnés (3)	5	5	5
Emprunts obligataires (3)	2 189	1 194	1 228
Prime d'échange sur emprunts obligataires (3)	-	-	(26)
Prêts syndiqués (4)	-	998	1 039
Prêts bilatéraux	-	33	33
Billets de trésorerie (5)	-	14	14
Créances futures titrisées, nettes	-	49	49
Autres emprunts (6)	106	245	252
Dettes sur contrats de location-financement	217	268	268
Dettes sur contrats de location à long terme (7)	16	13	650
Intérêts courus	33	47	50
Dette financière	2 571	3 081	3 767
Non courante	2 211	2 598	3 281
Courante	360	483	486

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(**) Bilan retraits au 1er avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4 – b)

- (1) Le 30 mars 2001, une filiale consolidée d'ALSTOM Holdings a émis des actions préférentielles perpétuelles à dividende cumulatif, sans droit de vote, pour un montant total de €205 millions.
- Ces titres n'étaient remboursables qu'à l'initiative exclusive de l'émetteur, en totalité et non partiellement, à compter du 5ème anniversaire, ou à la date même du 5ème anniversaire si certains événements d'ores et déjà identifiés s'étaient produits, tels qu'un changement de loi fiscale ou une augmentation de capital.
- En juillet 2002, une augmentation de capital a été réalisée déclenchant le remboursement obligatoire des actions préférentielles au 31 mars 2006 à leur valeur nominale majorée des dividendes courus non payés.

Au 31 mars 2006, les €205 millions d'actions préférentielles ont été remboursées.

- (2) En raison de l'application différée des normes IAS 32 et 39, la composante passif financier des Obligations Remboursables en Actions « ORA » n'est reconnue qu'à compter du 1er avril 2005. Elle s'établit à €5 millions au 31 mars 2006. Elle était de €10 millions au 1er avril 2005 (voir Note 4-b).

- (3) Au 31 mars 2005, l'encours du Groupe était composé de :

- €5 millions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée remboursables en septembre 2006,
- €228 millions d'obligations portant intérêt à taux fixe de 5 % et remboursables au pair le 26 juillet 2006,
- €1 000 millions d'obligations portant intérêt à taux fixe de 6,25 %, à échéance mars 2010,
- €(26) millions de prime d'échange.

Au 1er avril 2005, par application des normes IAS 32 et 39, ces dettes ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (voir Note 4-b). L'encours après retraitement s'établissait à :

- €5 millions de Titres Subordonnés remboursables en septembre 2006,
- €231 millions d'obligations remboursables le 26 juillet 2006,
- €963 millions d'obligations remboursables le 3 mars 2010, y compris la prime d'échange.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2006, le groupe a émis :

- €600 millions de titres à taux d'intérêt variable Euribor 3 mois + 2,20%, remboursables au pair en mars 2009,
- €400 millions de titres à taux d'intérêt variable Euribor 3 mois +0,85%, remboursables au pair en juillet 2008.

Au 31 mars 2006, l'encours du Groupe est composé de :

- €5 millions de Titres Subordonnés remboursables en septembre 2006,
- €226 millions d'obligations remboursables le 26 juillet 2006,
- €969 millions d'obligations remboursables le 3 mars 2010, y compris la prime d'échange,
- €595 millions d'obligations remboursables le 13 mars 2009,
- €399 millions d'obligations remboursables le 28 juillet 2008,

En mars 2006, le Groupe a mis en place deux swaps d'une valeur nominale de €100 millions chacun échangeant du taux fixe contre du taux variable (voir Note 28-b).

- (4) Au 31 mars 2005, les prêts syndiqués comprenaient :

- Un prêt subordonné à échéance 2008 signé le 30 septembre 2003 avec un syndicat de banques et d'institutions financières pour un montant initial maximum de €1 563 millions (le « PSSD »), comprenant une Tranche A constituée d'un prêt à terme de €1 200 millions (intégralement tirée jusqu'à échéance ou remboursement) et une Tranche B correspondant à un crédit renouvelable de €363 millions.
- Un crédit renouvelable multi-devises à échéance 2006 initialement signé pour un montant de €1 110 millions et dont l'encours disponible pour tirage était de €704 millions au 31 mars 2005.

Au 31 mars 2006, le prêt subordonné ainsi que le crédit renouvelable multi devises ont été remboursés en totalité et annulés.

- Le 28 février 2006, un crédit renouvelable « 2010 Revolving Credit Facility » a été signé. Le montant total de €700 millions est entièrement disponible au 31 mars 2006.

Ce crédit renouvelable est soumis aux critères financiers décrits en Note 22-b.

- (5) Le programme d'émission de billets de trésorerie est autorisé à hauteur de €2 500 millions. Son utilisation est fonction des conditions de marché. Au 31 mars 2005, €14 millions de billets de trésorerie étaient utilisés sur ce programme. Au 31 mars 2006, ce programme n'est pas utilisé.
- (6) Les autres emprunts incluent €94 millions d'emprunts contractés par une entité ad hoc au 31 mars 2005 qui ont été remboursés en mars 2006.

- (7) Au 31 mars 2005, la dette financière incluait le financement d'un contrat de location de longue durée de trains et équipements associés. Au 1er avril 2005, en raison de l'application de la norme IFRS 5, la fraction non courante de l'engagement financier de €637 millions (€630 millions au 31 mars 2006) est considérée comme un passif directement associé à un actif détenu en vue de la vente, présentée sous une rubrique distincte du bilan et par conséquent, exclue de la dette financière (voir Note 4-b). La fraction courante de cette obligation est inscrite dans la dette financière pour un montant de €16 millions au 31 mars 2006 et de €13 millions au 1er avril 2005.

Analyse de la juste valeur par nature

La juste valeur de la dette financière est estimée à partir des données cotées du marché pour les actifs détenus à des fins de transactions ou des taux actuels obtenus par le Groupe pour des dettes de maturité identique.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005
Actions préférentielles remboursables	-	210
ORA (composante passif financier)	5	10
Titres subordonnés	5	5
Emprunts obligataires	2 299	1 244
Prêts syndiqués	-	1 044
Prêts bilatéraux	-	33
Billets de trésorerie	-	14
Créances futures titrisées, nettes	-	49
Autres emprunts	106	245
Intérêts courus	33	47
Juste valeur de la dette financière, excluant la juste valeur des obligations de location-financement (*)	2 448	2 901

(*) La juste valeur n'est pas présentée car il s'agit d'un nombre important de contrats

(b) Critères financiers

Au 31 mars 2006, la facilité de crédit renouvelable de € 700 millions était soumise aux critères financiers (« covenants ») suivants :

Critères financiers	Couverture minimale des frais financiers	Situation nette consolidée minimale	Endettement net maximal
	(a)	(b)	(c)
	(en millions d'€)		
mars 2006	3	1 360	4,0
septembre 2006	3	1 360	3,6
mars 2007	3	1 360	3,6
septembre 2007	3	1 360	3,6
mars 2008	3	1 360	3,6
septembre 2008	3	1 360	3,6
mars 2009	3	1 360	3,6
septembre 2009	3	1 360	3,6
mars 2010	3	1 360	3,6
septembre 2010	3	1 360	3,6

- (a) Rapport de l'EBITDA (voir (d) ci-dessous) à la charge d'intérêts nette, (charges d'intérêts incluant les charges relatives à la titrisation diminuées des produits d'intérêts mais excluant les intérêts relatifs aux obligations de location-financement, les intérêts liés aux retraites et la charge financière nette consolidée des entités ad hoc qui n'étaient pas consolidées dans les états financiers du groupe au 31 mars 2004). Le ratio de couverture des frais financiers s'élève à 8,7 au 31 mars 2006.
- (b) Total des capitaux propres (excluant l'incidence cumulée des dépréciations des impôts différés actifs constatées après le 31 mars 2004, et incluant les obligations remboursables en actions non encore remboursées) et des intérêts minoritaires (ce critère ne s'appliquera pas si le Groupe reçoit une notation financière « Investment Grade » et aussi longtemps qu'il en bénéficiera). Après neutralisation de l'effet de la dépréciation des actifs d'impôts différés, d'une valeur de € 189 millions depuis l'exercice clos le 31 mars 2004, la situation nette consolidée au 31 mars 2006 à comparer aux critères financiers ci-dessus est de € 2 029 millions.
- (c) Rapport de la dette nette totale (dette financière totale excluant les contrats de location-financement diminuée des placements à court terme ou des actifs détenus à des fins de transactions et de la trésorerie et équivalents de trésorerie) sur l'EBITDA (voir (d) ci-dessous). Le ratio d'endettement net au 31 mars 2006 est de 1,0.
- (d) L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation majoré des dépréciations et amortissements des actifs immobilisés diminué des gains et pertes sur cession d'activités, tels que définis dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

(c) Analyse par maturité et par taux d'intérêt

Les montants ci-dessous sont présentés en valeur nominale :

(en millions d'€)	Court terme				Long terme		
	Total	A moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Au 31 mars 2006							
							(en millions d'€)
ORA (composante passif financier)	5	-	-	5	-	-	-
Titres subordonnés	5	5	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	2 224	224	-	1 000	1 000	-	-
Autres emprunts	106	55	12	3	3	21	12
Dette sur contrats de location financement	233	40	22	20	18	17	116
Intérêts courus	33	33	-	-	-	-	-
Dette financière	2 606	357	34	1 028	1 021	38	128

Les taux d'intérêt nominaux et effectifs sont les suivants :

Au 31 mars 2006	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif
Titres subordonnés	Euribor 3M + 4,9%	(*)
Emprunts obligataires		
juillet 2006	5,0%	3,9%
juillet 2008	Euribor 3M+ 0,9%	4,5%
mars 2009	Euribor 3M+ 2,2%	5,9%
mars 2010	6,3%	7,2%

(*) Aucun calcul du taux d'intérêt effectif n'est réalisé pour les titres subordonnés

La dette financière avant swaps se compose d'une partie à taux fixe et d'une partie à taux variable, comme suit :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006	Au 1er avril 2005 (**)	Au 31 mars 2005 (*)
Dette financière à taux fixe	1 565	1 656	2 293
Dette financière à taux variable	1 041	1 474	1 474
Dette financière	2 606	3 130	3 767

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(**) Bilan retraité au 1er avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4 - b)

(d) Analyse par devise

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006	Au 1er avril 2005 (**)	Au 31 mars 2005 (*)
Euro	2 415	2 820	2 820
Dollar US	31	132	132
Livre sterling	43	47	684
Autres devises	117	131	131
Dette financière	2 606	3 130	3 767

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(**) Bilan retraité au 1er avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4 – b)

Note 23 – Autres passifs courants

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006	Au 1er avril 2005 (**)	Au 31 mars 2005 (*)
Charges de personnel	602	663	663
Impôt sur les sociétés	146	107	107
Autres taxes	169	213	213
Instruments dérivés	87	192	-
Réévaluation des engagements hors-bilan	159	148	-
Autres	467	557	606
Autres passifs courants	1 630	1 880	1 589

(*) Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005

(**) Bilan retraité au 1er avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4 – b)

Note 24 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs directement associés

Au 1er avril 2005, les actifs et passifs attribuables à la location de trains et équipements associés ont été classés en tant que groupe d'actifs détenus en vue de la vente et présentés au bilan sous une rubrique distincte dans la mesure où leur cession était prévue dans un délai de douze mois à compter de cette date. Ces actifs non courants détenus en vue de la vente et les passifs associés s'élevaient à €613 millions au 31 mars 2006 et à €637 millions au 1er avril 2005. Le montant total représente, à l'actif, une créance non courante sur une location de longue durée, et au passif la dette financière correspondante. Au 31 mars 2006, ces actifs sont maintenus en actifs non courants détenus en vue de la vente : bien que certains événements indépendants de la volonté du Groupe aient conduit à un allongement de la période de réalisation de la vente, ce dernier reste pleinement engagé dans le plan de cession de l'actif. Comme le produit de cession devrait excéder la valeur comptable des actifs et passifs concernés, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Les autres groupes d'actifs détenus en vue de la vente au 31 mars 2006 correspondent au secteur Marine. En effet, le Groupe s'est engagé à vendre 75 % des intérêts détenus dans le secteur Marine à Aker Yards. La vente doit se traduire par la création d'une nouvelle société qui détiendra les chantiers navals de Saint-Nazaire et de Lorient. Cette nouvelle société sera détenue par Aker Yards à hauteur de 75 % et par ALSTOM à hauteur des 25 % restants. Le prix des 75 % d'intérêts s'éleva à €50 millions. Les intérêts restants seront vendus à Aker Yards d'ici 2010 pour un montant pouvant aller jusqu'à €125 millions en fonction des performances financières. Au 31 mars 2006, la vente effective était encore soumise à certaines conditions qui devraient être satisfaites peu de temps après cette date.

Les actifs et passifs attribuables à ces activités ont été classés en tant que groupe d'actifs détenus en vue de la vente et présentés au bilan sous une rubrique distincte.

Le produit de cession de la totalité des intérêts d'ALSTOM dans Marine devrait être inférieur à la valeur comptable des actifs et passifs concernés et par conséquent, une perte de €96 millions a été comptabilisée. Cette perte se compose d'une dépréciation de €12 millions sur les actifs non courants en vue de la vente et d'une provision complémentaire de €84 millions. La valorisation du produit de cession est fondée sur la meilleure estimation par le Groupe du complément de prix défini contractuellement.

Au 31 mars 2006, les principaux comptes d'actifs et de passifs qui constituent les actifs et les passifs détenus en vue de la vente sont les suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	Location de trains et équipements associés	Activités Marine	Total
Immobilisations corporelles, nettes	-	11	11
Autres actifs non courants, nets	613	5	618
Contrats de construction en cours, actifs	-	172	172
Stocks, clients et comptes rattachés et autres actifs courants, nets	-	38	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	317	317
Actifs non courants détenus en vue de la vente	613	543	1 156
Dépréciation des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	(12)	(12)
Actifs non courants détenus en vue de la vente, nets	613	531	1 144
Provisions	-	124	124
Dette financière	613	2	615
Contrats de construction en cours, passifs	-	154	154
Fournisseurs et comptes rattachés et autres passifs courants	-	250	250
Total des passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	613	530	1 143

Les activités du secteur Marine sont classées en activités cédées ou en cours de cession au 31 mars 2006 et rétrospectivement au 31 mars 2005 (voir Note 10).

La transaction étant une cession d'actifs, l'extinction progressive des actifs et des passifs conservés par le Groupe sera présentée en actifs non courants détenus en vue de la vente et en activité cédée ou en cours de cession au cours du prochain exercice.

Note 25 – Informations par secteur et zone géographique

a) Informations par secteur

Le Groupe est géré par secteurs d'activité et présente des informations en phase avec cette organisation.

Au 31 mars 2006, le Groupe est organisé en quatre secteurs, suite à la cession de l'activité Power Conversion au cours de l'exercice.

- ***Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment***

Le secteur Power Turbo-Systems / Power Environment construit et vend des turbines à vapeur, des alternateurs, des centrales électriques ainsi que des équipements hydro électriques et des turbines à gaz de grande puissance. Il intervient également sur le marché des chaudières et des équipements de contrôle d'émission dans les marchés de production d'énergie, de la pétrochimie et de l'industrie. Il répond enfin aux demandes du marché pour ce qui concerne la mise à niveau et la modernisation des centrales existantes.

- ***Secteur Power Service***

Le secteur Power Service est consacré au développement des activités de services associées au secteur Power Turbo-Systems / Power Environment et offre des services aux clients sur tous les marchés mondiaux.

- ***Secteur Transport***

Le secteur Transport assure la vente du matériel, des équipements et des services liés au transport ferroviaire, parmi lesquels les trains de voyageurs, les locomotives, les systèmes de signalisation et les équipements et services ferroviaires.

- ***Secteur Marine***

Le secteur Marine conçoit et construit des navires de croisière et d'autres navires spécialisés.

Au 31 mars 2006, le secteur Marine est exclu de l'information géographique et sectorielle suite à l'enregistrement de ses activités en activités cédées ou en cours de cession et au classement de ses actifs et passifs en actifs et passifs détenus en vue de la vente.

- ***Activité Power Conversion***

L'activité Power Conversion offre des solutions pour les industries de transformation ainsi que des produits de haute technologie, incluant moteurs, alternateurs, systèmes de propulsion pour le secteur maritime et systèmes d'entraînement pour différentes applications industrielles. Cette activité a été cédée au cours de l'exercice.

Certaines entités non significatives ont été réaffectées d'un secteur à l'autre. Cette modification de la composition des secteurs n'étant pas significative, elle n'a pas nécessité de retraitement des informations relatives à l'exercice antérieur.

Au 31 mars 2006

(en millions d'€)

	Power Turbo- Systems Power Environment	Power Service	Transport	Power Conversion	Corporate & autres(1)	Elimination	Total
Chiffre d'affaires	5 396	3 062	5 129	276	100	(550)	13 413
Elimination inter secteurs	(317)	(209)	(1)	(15)	(8)	550	-
Total chiffre d'affaires	5 079	2 853	5 128	261	92	-	13 413
Résultat opérationnel	101	442	324	16	(137)	-	746
Résultat d'exploitation	75	407	256	14	(25)	-	727
Produits (charges) financiers, nets							(222)
Impôt sur les bénéfices							(125)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence							(1)
Résultat net des activités poursuivies							379
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession							(198)
RESULTAT NET							181
Actifs sectoriels (2)	4 633	3 890	4 224	-	1 558	-	14 305
Impôts différés (actifs)							1 249
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite							387
Actifs financiers courants, nets							1 323
Actifs non courants détenus en vue de la vente, nets							1 144
TOTAL DE L'ACTIF							18 408
Passifs sectoriels (3)	5 072	2 078	4 099	-	774	-	12 023
Impôts différés (passifs)							39
Provisions pour engagements de retraite et assimilés							792
Dette financière							2 571
Total capitaux propres							1 840
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente							1 143
TOTAL DU PASSIF							18 408
Capitaux employés (4)	(439)	1 812	125	-	784	-	2 282
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	103	35	125	3	28	-	294
Dotations aux amortissements et dépréciation dans le résultat d'exploitation	125	61	116	5	106	-	413

(1) Sous la dénomination « Corporate & Autres » sont regroupées toutes les unités du Corporate, du Réseau International ainsi que les entités en Australie, en Nouvelle Zélande et en Inde qui ne sont affectées à aucun secteur.

(2) Les actifs sectoriels se composent des soldes de clôture du goodwill, des immobilisations incorporelles nettes, des immobilisations corporelles nettes, des autres actifs non courants nets (à l'exception des excédents d'actifs de couverture des engagements de retraite) et des actifs courants nets (à l'exception des titres détenus à des fins de transactions, des titres disponibles à la vente, des titres détenus jusqu'à l'échéance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie).

(3) Les passifs sectoriels se composent des soldes de clôture des provisions courantes et non courantes ainsi que des passifs courants (à l'exception de la dette financière courante).

(4) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels. La diminution des capitaux employés entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006 s'explique en partie par le reclassement des actifs et passifs affectés à des contrats de location des trains et des équipements associés du secteur Transport de la rubrique « Autres actifs non courants, nets » au 31 mars 2005 (inclus dans la définition des capitaux employés) dans la rubrique « Actifs non courants détenus en vue de la vente » au 31 mars 2006 (exclus de la définition des capitaux employés).

Au 31 mars 2005

(en millions d'€)

	Power Turbo- Systems Power Environment	Power Service	Transport	Power Conversion	Marine (4)	Corporate & Autres (1)	Elimination	Total
Chiffre d'affaires	4 777	3 116	5 124	555	-	273	(925)	12 920
Elimination inter secteurs	(587)	(284)	(24)	(19)	-	(11)	925	-
Total chiffre d'affaires	4 190	2 832	5 100	536	-	262	-	12 920
Résultat opérationnel	(107)	412	218	30	-	(82)	-	471
Résultat d'exploitation	(331)	365	145	16	-	(246)	-	(51)
Produits (charges) financiers, nets								(381)
Impôt sur les bénéfices								(163)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence								-
Résultat net des activités poursuivies								(595)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession								(32)
RESULTAT NET								(627)
Actifs sectoriels (2)	4 727	4 028	4 900	410	209	1 807	-	16 081
Impôts différés (actifs)								1 207
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite								374
Actifs financiers courants, nets								1 419
TOTAL DE L'ACTIF								19 081
Passifs sectoriels (3)	5 166	2 153	3 968	368	502	675	-	12 832
Impôts différés (passifs)								59
Provisions pour engagements de retraite et assimilés								824
Dette financière								3 767
Total capitaux propres								1 466
Obligations remboursables en actions								133
TOTAL DU PASSIF								19 081
Capitaux employés	(439)	1 875	932	42	(293)	1 132	-	3 249
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	88	24	85	5	-	53	-	255
Dotations aux amortissements et dépréciation dans le résultat d'exploitation	135	69	172	12	-	64	-	452

(1) Sous la dénomination « Corporate & Autres » sont regroupées toutes les unités du Corporate, du Réseau International ainsi que les entités en Australie, en Nouvelle Zélande et en Inde qui ne sont affectées à aucun secteur.

(2) Les actifs sectoriels se composent des soldes de clôture du goodwill, des immobilisations incorporelles nettes, des immobilisations corporelles nettes, des autres actifs non courants nets (à l'exception des excédents d'actifs de couverture des engagements de retraite) et des actifs courants nets (à l'exception des titres détenus à des fins de transactions, des titres disponibles à la vente, des titres détenus jusqu'à l'échéance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie).

(3) Les passifs sectoriels se composent des soldes de clôture des provisions courantes et non courantes ainsi que des passifs courants (à l'exception de la dette financière courante).

(4) Conformément à la norme IFRS 5, les opérations du secteur Marine ont été classées en activités cédées ou en cours de cession de manière retrospective au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005 alors que la présentation des actifs et passifs associés à ce secteur reste inchangée au bilan au 31 mars 2005.

b) Informations par zone géographique

Chiffre d'affaires et acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles par pays de destination :

Au 31 mars 2006

<i>(en millions d'€)</i>	Chiffre d'affaires par pays de destination	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles
Zone Euro (1)	4 221	123
Reste de l'Europe	2 080	71
Amérique du Nord	2 172	22
Amérique du Sud et Centrale	891	6
Asie et Pacifique	2 747	69
Moyen-Orient et Afrique	1 302	3
Total Groupe	13 413	294

Au 31 mars 2005

<i>(en millions d'€)</i>	Chiffre d'affaires par pays de destination	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles
Zone Euro (1)	4 559	117
Reste de l'Europe	2 227	99
Amérique du Nord	1 945	14
Amérique du Sud et Centrale	534	3
Asie et Pacifique	2 465	19
Moyen-Orient et Afrique	1 190	3
Total Groupe	12 920	255

(1) La zone Euro inclut l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne et le Portugal.

Note 26 – Engagements hors bilan et autres obligations

a) Engagements hors bilan

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	2005
Garanties sur contrats (1)	7 572	7 526
Garanties liées au financement des ventes (2)	432	429
Créances cédées non échues	-	5
Engagements d'achat d'immobilisations corporelles	8	1
Autres garanties (*)	242	114
TOTAL	8 254	8 075

(*) Les autres garanties incluent les engagements hors bilan à caractère financier tels que paiements de TVA, locations, douanes ou franchises d'assurances. Il s'agit de garanties autonomes en support de passifs déjà inscrits dans les états financiers consolidés.

(1) Garanties sur contrats

Conformément aux pratiques de son industrie, les garanties délivrées par le Groupe courent de la période d'appel d'offres à la réception définitive des travaux par les clients du Groupe et se prolongent sur la période de garantie. Elles peuvent intégrer une garantie de bonne fin et des critères de performance ou de disponibilité contractuels.

Les garanties sont accordées par des banques ou des sociétés d'assurance au travers de garanties de performance, de cautionnements et de lettres de crédit pour des périodes ou des montants définis. Elles sont émises en faveur des clients avec qui les contrats commerciaux ont été signés. Le Groupe accorde une contre-indemnité aux banques et aux sociétés d'assurance qui émettent ces instruments.

Les projets au titre desquels ces garanties sont accordées sont réexaminés régulièrement par la Direction et, lorsque des paiements liés à ces garanties deviennent probables, les provisions nécessaires sont constituées dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre du contrat d'acquisition signé avec ABB Ltd en mars 2000, par lequel le Groupe a procédé à l'acquisition de 50 % du capital de la joint-venture ABB ALSTOM POWER détenus par ABB, le Groupe a donné son accord pour indemniser ce dernier au titre des garanties de société mère délivrées antérieurement et concernant certains contrats de l'ancien secteur Power. Le montant total des garanties d'ABB s'élève à €2,7 milliards au 31 mars 2006 (€2,7 milliards au 31 mars 2005). Ces garanties maison mère sont incluses dans les montants ci-dessus mais sont relatives à des passifs déjà pris en compte dans les états financiers consolidés.

Ces montants excluent en revanche:

- €4,3 milliards au 31 mars 2006 (€3,8 milliards au 31 mars 2005) de cautions et garanties relatives aux avances et acomptes dont l'encaissement a été pris en compte en « Contrats de construction en cours, actifs ou passifs ».
- €2,3 milliards au 31 mars 2006 (€2,1 milliards au 31 mars 2005) de cautionnements et obligations conditionnelles dont la probabilité de devenir des obligations de paiement est jugée improbable.
- les garanties données par la société mère ou des sociétés du Groupe portant sur des obligations inscrites dans les états financiers consolidés.

Les cautions sur contrats émises par les banques et sociétés d'assurance s'élèvent à €11,4 milliards au 31 mars 2006 (€10,7 milliards au 31 mars 2005).

Le Groupe a mis en place en août 2004 un programme de cautions garanti d'un encours maximum de €8 milliards avec un engagement initial des banques d'un montant de €6,6 milliards. Il a été porté à €7,4 milliards, compte-tenu de l'élargissement du programme de sept à dix-sept banques. Les besoins du Groupe sont ainsi couverts jusqu'en juillet 2006. Ce programme comprend les cautions émises dans le cadre de la ligne de cautions de €3,5 milliards conclue au cours de l'été 2003 ainsi que les cautions à émettre sur une période de deux ans, jusqu'au 27 juillet 2006.

Les cautions émises dans le cadre de ce programme jusqu'au 27 juillet 2006 bénéficient d'une garantie de €2 milliards composée :

- d'une garantie de premier rang d'un montant de €700 millions sous la forme d'un dépôt bloqué constitué par le Groupe (voir Note 15) ;
- d'une garantie de second rang d'un montant de €1 300 millions couvrant les pertes excédant le montant du dépôt bloqué, octroyée par l'Etat français à travers la Caisse Française de Développement Industriel (« CFDI ») pour €1 250 millions et par les banques initiales du programme pour €50 millions.

Ce programme est renouvelable : toute caution échue libère une capacité équivalente d'émission de nouvelles cautions dans la limite de €8 milliards et sur la période de deux ans.

Les cautions et garanties accordées au travers de ce programme sont couvertes par des contre-indemnités accordées par ALSTOM Holdings et par les filiales du Groupe qui en bénéficient.

Les banques peuvent demander la mise en œuvre de la garantie du programme si, et seulement si, une caution émise dans le cadre de ce programme a été appelée par un client, payée par la banque, et que ni les filiales du Groupe, ni ALSTOM Holdings n'ont eu la capacité de les indemniser.

Le 15 novembre 2005, le Groupe a renégocié ce programme de cautionnement afin de le proroger de deux années supplémentaires et de porter son montant à €10,5 milliards dont €9,4 milliards sont, à ce jour, disponibles. Toutes les cautions émises au-delà de la période d'émission initiale de juillet 2006 et jusqu'en juillet 2008 bénéficieront d'une garantie réduite constituée par un dépôt en garantie de €175 millions.

Ce dépôt en garantie supplémentaire pourrait être augmenté si, d'ici le 31 mars 2008, la marge opérationnelle dégagée par le Groupe et ses liquidités n'atteignent pas les niveaux définis dans les dispositions décrites ci-dessous :

- Le dépôt de garantie devra représenter à tout moment au moins 5 % de l'encours des cautions émises après juillet 2006 et non échues si la marge opérationnelle du Groupe n'atteint pas sur 12 mois glissants :
 - 4,75 % au 31 mars 2006
 - 5,125 % au 30 septembre 2006
 - 5,5 % au 31 mars 2007
 - 5,875 % au 30 septembre 2007
 - 6,25 % au 31 mars 2008.
- Le dépôt de garantie devra représenter à tout moment au moins 10 % de l'encours des cautions émises après juillet 2006 et non échues si :
 - (i) la marge opérationnelle du Groupe n'atteint pas sur 12 mois glissants :
 - 3,75 % au 31 mars 2006
 - 4,125 % au 30 septembre 2006
 - 4,5 % au 31 mars 2007
 - 4,875 % au 30 septembre 2007
 - 5,25 % au 31 mars 2008
 - (ii) ou si à chacune de ces dates ou six mois après chacune de ces dates, les disponibilités en liquidités du Groupe sont inférieures à €800 millions.

Les deux dépôts de garantie seront fusionnés lorsque la garantie de l'Etat français et des principales banques du Groupe expirera, ce qui devrait intervenir entre juin et septembre 2008 et, en tout état de cause, au plus tard le 30 juin 2009. A ce moment-là, le montant global du dépôt de garantie représentera :

- €175 millions si la marge opérationnelle du Groupe au 31 mars 2008 est supérieure à 6,25 %
- 5 % des cautions non échues si la marge opérationnelle est comprise entre 5,25 et 6,25 %
- et 10 % des cautions non échues si la marge opérationnelle est inférieure à 5,25 %.

L'émission de nouvelles cautions dans le cadre du programme de cautionnement décrit ci-dessus est également soumise à des critères financiers présentés dans la Note 22 (b).

Au 31 mars 2006, l'encours de cautions et garanties émises relatif à des activités cédées par le Groupe s'établit à € 88 millions.

(2) Financement des ventes

Dans le cadre de la vente de navires de croisière et d'autres équipements conclue avant le 31 mars 1999, le Groupe a accordé des garanties à des institutions financières, ainsi que des financements à certains clients. L'en-cours de ces engagements s'élève à €432 millions au 31 mars 2006.

Le tableau ci-dessous détaille cet en-cours hors bilan par secteur aux 31 mars 2006 et 31 mars 2005 :

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	2005
Marine	126	120
<i>Renaissance / Festival</i>	41	38
<i>Autres</i>	85	82
Transport	306	309
<i>Exploitant européen de métro (2)</i>	254	257
<i>Autres</i>	52	52
Total des engagements au titre du financement des ventes (1)	432	429

(1) Les montants indiqués correspondent au total des garanties et engagements donnés, net des dépôts en numéraire associés qui sont inscrits au bilan.

(2) Les garanties octroyées prévoient l'obligation de déposer des fonds sur un compte bloqué en cas de non respect de certains critères financiers.

Marine

Renaissance / Festival

Au 31 mars 2006, ce poste correspond à la garantie non appelée sur un financement d'une filiale de Cruiseinvest LLC pour un montant de USD 13 millions (€ 11 millions) et à la partie non utilisée des lignes de crédit précédemment accordées pour la reprise de possession et les coûts de maintenance des navires autrefois exploités par Renaissance et Festival pour un montant global de €30 millions.

Autres

Au 31 mars 2006, sont inscrites sous cette rubrique les garanties octroyées au titre du financement d'un navire de croisière et de deux navires à grande vitesse livrés à deux clients, pour un montant total de €85 millions.

Sur la base des éléments connus et des hypothèses actuelles en matière de reconduction des chartes d'exploitation et/ou de vente du navire Renaissance et des autres navires de croisière, le Groupe estime que la provision de €12 millions disponible au 31 mars 2006 au titre du financement des ventes du secteur Marine est suffisante pour couvrir le risque probable.

Transport

Au 31 mars 2006, les garanties octroyées au titre du financement des ventes du secteur Transport s'élèvent à €306 millions.

Ce montant comprend à hauteur de USD 63 millions (respectivement €52 millions au 31 mars 2006 et €49 millions au 31 mars 2005) des garanties relatives à des équipements vendus à Amtrak ainsi que des garanties données dans le cadre du contrat de location de longue durée, conclu avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne. Si la société exploitante ne poursuit pas le contrat de location en 2017, le Groupe a garanti aux sociétés de crédit-bail une valeur minimale résiduelle des rames et équipements associés à la date d'exercice de l'option de GBP 177 millions (soit €254 millions au 31 mars 2006 et €257 millions au 31 mars 2005).

b) Engagements au titre des contrats de location

<i>(en millions d'€)</i>	Total	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Locations de longue durée (1)	650	13	86	551
Locations financement	335	46	118	171
Locations simples	403	57	183	163
Total au 31 mars 2005	1 388	116	387	885
Locations de longue durée (1)	629	16	100	513
Locations financement	291	36	112	143
Locations simples	300	44	134	122
Total au 31 mars 2006	1 220	96	346	778

(1) Actif non courant relatif aux contrats de location des trains et équipements associés conclus avec un exploitant de métro en Europe (voir Notes 15 et 24)

Note 27 – Autres engagements

- Litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans plusieurs actions judiciaires principalement liées à des contrats. Ces litiges en matière contractuelle, qui concernent souvent des demandes d'indemnisation pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires, sont fréquents dans les domaines d'activité du Groupe, particulièrement pour des projets importants et à long terme. Dans certains cas, les montants réclamés au Groupe au titre de ces procédures contentieuses, parfois solidairement avec ses partenaires dans le cadre de consortium, sont significatifs et peuvent aller dans le cadre d'un contentieux particulier jusqu'à environ €390 millions.

Certaines actions judiciaires engagées contre le Groupe ne font pas l'objet, dans certains cas, d'une demande d'indemnisation chiffrée. Les montants provisionnés relatifs à des litiges sont considérés comme des estimations fiables de passifs probables et sont inclus dans les provisions et autres passifs courants. Les coûts effectivement engagés peuvent excéder le montant des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

- Amiante

Le Groupe est soumis dans plusieurs pays dans lesquels il exerce ses activités, à des réglementations relatives au contrôle et à l'assainissement des matériels et équipements contenant de l'amiante et à l'identification des zones d'exposition potentielle des employés à l'amiante. La politique du Groupe a consisté depuis de nombreuses années à abandonner définitivement l'utilisation de matériels contenant de l'amiante dans l'ensemble de ses unités de production dans le monde et à promouvoir l'application de cette politique auprès de ses fournisseurs, y compris dans les pays où l'utilisation de l'amiante est autorisée. Cependant, le Groupe a, par le passé, utilisé et vendu des produits contenant de l'amiante notamment en France dans son secteur Marine et dans une moindre mesure dans ses autres secteurs. Le Groupe fait l'objet de procédures, litiges ou demandes d'indemnisation relatives à l'amiante en France, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Certaines des filiales du Groupe font l'objet en France de procédures contentieuses engagées par certains de ses employés ou anciens employés, en vue d'obtenir une décision constatant la responsabilité pour faute inexcusable de celles-ci, leur permettant ainsi de recevoir une indemnisation complémentaire à la prise en charge des frais médicaux par les caisses d'Assurance Maladie. Alors que les tribunaux compétents ont confirmé la faute inexcusable, les conséquences financières dans la plupart des cas sont restées jusqu'à présent à la charge des Caisses de Sécurité Sociale. Par ailleurs, une filiale du Groupe fait l'objet d'une poursuite pénale pour infraction à la législation sur la protection des travailleurs contre les poussières d'amiante. Bien que cela ne puisse être garanti, le Groupe estime que les cas où il aurait à supporter certaines conséquences financières de ces procédures ne représentent pas un risque significatif et, en conséquence, aucune provision n'a été constituée.

En plus des procédures et litiges mentionnés ci-dessus, le Groupe fait l'objet de procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis, qui trouvent leur origine dans l'acquisition de certaines activités de production d'énergie d'ABB Ltd (« ABB ») et de ses filiales, pour lesquelles le Groupe est indemnisé par ABB. Au 31 mars 2006, ALSTOM estime que tous les litiges, à l'exception de deux affaires, concernent Combustion Engineering, Inc. (« CE ») (une filiale américaine d'ABB) ou une de ses anciennes filiales. Le Groupe fait également l'objet de deux recours en justice collectifs (« class action ») aux États-Unis contre différentes entités ALSTOM et ABB relatifs à une prétendue cession frauduleuse liée à CE, pour lesquels le Groupe a fait valoir ses droits à indemnisation auprès d'ABB.

CE a déposé un plan de mise sous protection judiciaire auprès des tribunaux compétents aux États-Unis en janvier 2003 et une version modifiée en juin 2005. Ce plan a été confirmé par le tribunal des faillites (bankruptcy court) le 19 décembre 2005 et par le tribunal fédéral de première instance (« United States Federal District Court ») le 28 février 2006. Il a pris effet le 21 avril 2006.

ALSTOM pense être protégé contre des plaintes actuelles ou futures liées à l'amiante ou à des actions pour cession frauduleuse nées des opérations passées par CE, aux termes de ce plan.

Au 31 mars 2006, le Groupe fait l'objet d'environ 22 autres procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis concernant environ 477 plaignants qui portent plainte en tout ou partie contre le Groupe. Ces actions n'ont pas de lien avec l'acquisition des activités de production d'énergie d'ABB ou n'ont pas pu encore permettre de déterminer si la clause d'indemnité d'ABB s'applique, compte tenu du manque d'information à ce stade de la procédure. La plupart de ces plaintes sont dans la première phase du procès et impliquent plusieurs défenseurs. Les arguments développés sont très généraux et difficiles à évaluer à ce stade préliminaire. Dans les cas où la défense d'ALSTOM n'est pas prise en charge par un tiers et où il est possible de les apprécier, le Groupe considère qu'il dispose de défenses solides et, dans le cas de plusieurs poursuites, le Groupe fait valoir ses droits à indemnisation auprès de tiers. Dans le cadre de la description qui précède, le Groupe considère qu'une réclamation n'est plus en cours à son encontre si les avocats du plaignant ont signé un certificat ou stipulation d'abandon ou de non-poursuite, ou tout autre document similaire.

Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amiante décrites ci-dessus ne soit pas prévisible, le Groupe considère qu'elles n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière. Cependant, le Groupe ne peut pas assurer que le nombre d'affaires liées à l'amiante ne va pas augmenter, que les affaires en cours ou que les éventuelles affaires futures n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière.

- Produits

Le Groupe conçoit, fabrique et vend plusieurs produits de valeur unitaire importante qui sont utilisés dans des grands projets. Dans ce contexte, les risques liés à des défauts techniques peuvent entraîner des coûts significatifs. Dès lors que des défauts techniques potentiels sont identifiés, une analyse est effectuée visant à identifier le nombre de produits concernés et la nature des problèmes rencontrés. Si les résultats de cette étude concluent à l'existence d'un risque à la charge du Groupe, des provisions sont enregistrées. Le Groupe considère qu'il a constitué les provisions nécessaires et suffisantes pour couvrir les risques de cette nature, et réexamine régulièrement ses estimations sur la base des informations disponibles. Ni le Groupe, ni aucune de ses filiales n'a connaissance de passifs qui excèderaient les montants provisionnés. Le Groupe considère qu'il a comptabilisé les provisions nécessaires pour couvrir ses litiges, ses obligations liées à des problèmes d'environnement ou de produits, dans la mesure où ils peuvent être estimés.

- Enquête de la SEC

Le Groupe, certaines de ses filiales ainsi que certains de ses employés, dirigeants et membres du Conseil d'Administration, anciens ou actuels, ont fait l'objet d'enquête des services de contrôle américains concernant de potentielles violations des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières et ont été cités à comparaître dans le cadre d'un recours collectif en justice allégué « putative class action » aux États-Unis présumant des violations des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières.

Le 30 juin 2003, le Groupe a annoncé qu'il conduisait sa propre revue interne avec l'aide d'avocats et de comptables extérieurs, cette initiative faisant suite à la réception de lettres anonymes dénonçant des irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire effectué par l'unité ALSTOM Transportation Inc (« ATI ») de l'Etat de New York, une des filiales américaines du Groupe. Suite à la réception de ces lettres, l'Autorité des Marchés Financiers américaine (« SEC »), et le Bureau Fédéral d'Investigations des États-Unis, (« FBI »), ont commencé

une enquête non officielle.

Le Groupe a également annoncé avoir identifié, lors de sa revue interne, que des pertes avaient été significativement sous estimées dans les comptes d'ATI, ceci étant dû principalement à des irrégularités comptables. En conséquence, une charge supplémentaire de €73 millions a été comptabilisée dans les comptes d'ATI pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et a été enregistrée dans les états financiers consolidés du Groupe approuvés par l'assemblée générale des actionnaires le 2 juillet 2003.

Le 11 août 2003, le Groupe a annoncé avoir été informé que la SEC avait ouvert une enquête officielle suite à sa revue préalable.

- Recours collectif en justice allégué aux Etats-Unis « Putative class action »

Le Groupe, certaines de ses filiales et certains de ses dirigeants et membres du Conseil d'Administration, anciens ou actuels, ont été cités à comparaître dans le cadre de plusieurs recours collectifs en justice allégués (ou « putative class actions ») déposés au nom de plusieurs catégories d'acquéreurs d'American Depositary Receipts et autres valeurs mobilières ALSTOM entre le 3 août 1999 et le 6 août 2003.

Ces recours qui ont été consolidés en un seul, déposé le 18 juin 2004, présumant la violation des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières, suite à des déclarations de faits matériels présumés erronés, et /ou de l'omission de faits matériels nécessaires à la compréhension des déclarations de plusieurs communications d'ALSTOM destinées au public, concernant son activité, ses opérations et ses perspectives (performance des turbines GT 24/ GT 26, certains accords de financement des ventes pour certains acquéreurs de navire de croisière et l'activité Transport américaine, incluant mais non limité à l'affaire décrite ci-dessus). Les actionnaires prétendent lésés auraient ainsi acheté des valeurs mobilières ALSTOM à des prix artificiellement majorés.

Le 22 décembre 2005, le tribunal fédéral de première instance (« United States Federal District Court ») a exclu une part importante du recours consolidé, dont toutes les plaintes concernant les turbines GT 24/ GT 26, toutes les plaintes contre les responsables ou dirigeants actuels du Groupe, toutes les plaintes contre ALSTOM (à l'exception d'ATI) concernant l'activité Transport aux Etats-Unis, et toutes les plaintes d'investisseurs non américains qui avaient acheté des valeurs mobilières ALSTOM sur un autre marché que le marché américain à l'exception de celles concernant l'activité Transport aux Etats-Unis. Le 14 mars 2006, les plaignants ont déposé un deuxième recours amendé dans lequel ils avancent de nouveau, entre autres, les plaintes contre ALSTOM relatives à l'activité Transport aux Etats-Unis.

Les dirigeants du Groupe ont dû et devront à l'avenir accorder du temps et des efforts considérables pour traiter ces affaires. Bien que le Groupe ait coopéré et ait l'intention de continuer à coopérer avec les autorités gouvernementales dans le cadre de l'affaire ATI et qu'il ait l'intention de se défendre avec vigueur contre les recours collectifs en justice allégués, il ne peut pas assurer qu'il n'y aura pas d'issue défavorable qui aurait une incidence significative négative sur son activité, le résultat de ses opérations et sa situation financière.

- Environnement, hygiène et sécurité

Le Groupe est soumis, dans chacun des pays dans lesquels il opère, à différentes législations et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements imposent au Groupe de plus en plus de normes contraignantes, relatives à la protection de l'environnement, en particulier, concernant les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées, l'utilisation et la manutention de produits dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et la dépollution. Cette réglementation expose le Groupe à des coûts et des responsabilités importantes en matière environnementale, y compris des responsabilités au titre d'actifs cédés et d'activités antérieures. Dans la plupart des juridictions où le Groupe opère, ses activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, de licences et/ou d'autorisations ou des notifications préalables. La plupart des installations doivent être en conformité avec ces permis, licences ou autorisations et sont soumises à des inspections administratives régulières.

Le Groupe investit des sommes significatives pour s'assurer qu'il conduit ses activités de manière à réduire les risques d'atteinte à l'environnement et effectue régulièrement les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Bien que le Groupe soit impliqué dans la dépollution de certains ensembles immobiliers ou autres sites, il estime que les permis d'exploitation de ses établissements industriels sont en règle et que les opérations qui y sont réalisées sont dans l'ensemble conformes aux lois et règlements en matière d'environnement.

Le groupe a mis en place une politique globale couvrant la gestion des risques liés à l'environnement, à l'hygiène et

à la sécurité.

Les procédures visant à s'assurer de la correcte application des dispositions réglementaires en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité sont décentralisées et contrôlées par chaque site. Les coûts liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité sont budgétés au niveau du site ou de l'unité et comptabilisés dans le compte de résultat des filiales du Groupe.

Les enjeux en matière de protection de l'environnement, d'hygiène et de sécurité ne peuvent être appréhendés avec certitude. Il n'est pas possible d'assurer que le Groupe n'encourra pas à l'avenir d'obligations relatives à l'environnement, l'hygiène et la sécurité. Le Groupe ne peut pas non plus garantir que les sommes budgétées ou provisionnées pour des remises en état et des investissements dans les projets liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité seront suffisantes pour couvrir la charge ou l'investissement nécessaire. De plus, la découverte de faits nouveaux ou de nouvelles situations ainsi que des modifications légales, réglementaires ou jurisprudentielles en matière d'environnement pourraient avoir pour conséquence un accroissement des obligations susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière du Groupe et son résultat opérationnel.

- Réclamations relatives aux cessions

Il arrive que le Groupe procède à des cessions d'activités ou de parties d'activités. Certains acquéreurs déposent des demandes d'indemnisation à l'encontre du Groupe dans le cadre de mécanismes d'ajustements de prix et de garanties comme cela est généralement prévu dans les contrats de cession.

Au 31 mars 2006, des demandes d'indemnisation ont été déposées au titre de cessions de certaines activités du Groupe qui continuent à faire l'objet de garanties, parmi lesquelles l'ancien secteur T&D (à l'exclusion de Power Conversion), les petites et moyennes turbines industrielles et l'activité des turbines industrielles à vapeur, l'ancien secteur Contracting et une partie de l'ancien secteur Industrie.

Le Groupe a reçu un certain nombre de demandes de l'acquéreur à la suite de la cession du secteur T&D, notamment en rapport avec l'enquête lancée par la Commission européenne sur les allégations d'accords anti-concurrentiels entre fournisseurs dans certaines activités de T&D, et une procédure administrative diligentée au Mexique relative à de prétendues commissions versées par un intermédiaire qui pourrait conduire pour une des entités du secteur T&D à la suspension de sa participation aux appels d'offres des contrats gouvernementaux pour une période de deux ans.

- Violations prétendues des lois

Beaucoup d'activités du Groupe sont conduites dans des secteurs où un nombre relativement petit de participants peut affecter de façon significative les dynamiques de marché. Bien que ces marchés soient souvent très compétitifs, des allégations de pratiques anti-concurrentielles sont parfois formulées. Par exemple, le Groupe a été informé que des enquêtes ont été ouvertes par diverses autorités nationales ainsi que par la Commission européenne concernant des pratiques anti-concurrentielles alléguées entre fournisseurs de certains produits du secteur T&D cédé à Areva le 9 janvier 2004. En avril 2006, suite aux investigations commencées en 2004, la Commission a entamé une procédure contre ALSTOM, ainsi que contre un certain nombre d'autres sociétés, sur le fondement de pratiques anti-concurrentielles alléguées concernant la vente d'appareillage de commutation à isolation gazeuse, un produit de l'ancienne activité T&D. Les autorités de la concurrence hongroises ont condamné ALSTOM et Areva à payer des amendes en raison de supposées pratiques anti-concurrentielles dans ce domaine.

Le Groupe conduit une part significative de son activité avec des autorités nationales et des entreprises du secteur public, y compris dans des pays où la corruption est présente, ce qui crée un risque que des paiements interdits soient effectués de la part des employés du Groupe ou de ses agents. Le Groupe s'efforce activement d'assurer le respect des lois et réglementations interdisant certains versements et a mis en place des procédures de contrôle interne afin de limiter le risque d'activités illégales et de résoudre de manière appropriée les problèmes qui pourraient survenir. Cependant, un nombre limité d'employés et d'agents anciens ou actuels du Groupe ont fait l'objet ou font actuellement l'objet d'enquêtes concernant de supposés versements interdits dans plusieurs pays. Certaines de ces procédures, y compris celles en cours au Mexique et en Italie, peuvent se traduire par des amendes ou l'exclusion de nos filiales des appels d'offres publics dans le pays concerné, pour une durée définie.

Le Groupe estime qu'il n'existe aucune affaire en cours non provisionnée pouvant faire l'objet d'une estimation qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés.

Note 28 – Risques de marché

(a) Risque de change

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change résultant d'appels d'offres remis en devises étrangères et de contrats attribués ou d'engagements fermes en devises étrangères. Les principales devises sur lesquelles le Groupe a encouru une exposition significative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006 sont le Dollar US et le Franc suisse.

Du fait de ces expositions, de nombreux flux de trésorerie générés par le Groupe sont réalisés en devises étrangères. Le Groupe n'utilise d'instruments financiers dérivés que pour couvrir cette exposition au titre de transactions anticipées et notamment d'engagements fermes. Les instruments utilisés sont des garanties de change, obtenus par des contrats d'assurance exportation, des achats et ventes à terme ou des options de change.

Par dérogation aux règles décrites ci-dessus et sous réserve d'un accord de la direction générale, il peut être décidé dans certaines circonstances particulières de ne pas couvrir la totalité de l'exposition identifiée.

Les transactions anticipées sont les suivantes :

- Pendant la période d'appel d'offre, et selon la probabilité d'obtention du contrat et les conditions de marché, le Groupe couvre une partie de ses appels d'offre en utilisant des options ou des polices d'assurance exportation lorsque cela est possible. Les garanties de change résultant de ces contrats deviennent fermes dès l'acceptation de l'offre.
- Lorsque le contrat est signé, le Groupe utilise des contrats à terme ou des swaps de change pour ajuster sa couverture à l'exposition réelle durant la réalisation du contrat (soit comme seul instrument de couverture, soit comme complément à des polices d'assurance exportation).

La valeur nominale et la valeur de marché des instruments de couverture aux 31 mars 2006 et 31 mars 2005 sont présentées ci-dessous :

Instruments dérivés satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture (contrats d'achat et vente à terme et swaps de change)

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006				Au 31 mars 2005			
	Achat		Vente		Achat		Vente	
	Valeur nominale	Valeur de marché						
- Livre sterling	2	-	375	1	77	-	307	(7)
- Real brésilien	33	(8)	29	1	-	-	10	(1)
- Zloty polonais	149	-	252	(2)	126	5	26	-
- Couronne suédoise	227	(3)	279	2	285	(1)	87	-
- Dollar US	713	(64)	2 462	104	557	(92)	1 995	130
- Dollar australien	163	(4)	150	3	108	-	60	(2)
- Dollar de Singapour	16	-	39	-	13	-	89	12
- Franc suisse	1 889	(21)	2 139	31	1 340	(5)	1 857	10
- Autres devises	345	3	297	2	269	2	328	4
Total	3 537	(97)	6 022	142	2 775	(91)	4 759	146

Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture (contrats d'achat et de vente à terme, contrats d'option de change et contrats d'assurance)

	Au 31 mars 2006				Au 31 mars 2005			
(en millions d'€)	Achat		Vente		Achat		Vente	
	Valeur nominale	Valeur de marché						
- Contrats d'options de change - Yen	-	-	-	-	20	2	-	-
- Contrats d'options de change - Dollar US	1	-	34	-	110	17	75	(1)
- Contrats d'options de change - Autres devises	-	-	19	-	-	-	-	-
- Change à terme - Dollars US	112	(1)	95	-	-	-	-	-
- Change à terme - Franc suisse	95	2	9	-	-	-	-	-
- Change à terme - Couronne suédoise	71	1	1	-	-	-	-	-
- Change à terme - Autres devises	56	(1)	41	-	-	-	-	-
- Contrats d'assurance	34	(2)	105	4	3	-	193	(2)
Total	369	(1)	304	4	133	19	268	(3)

La valeur de marché de ces instruments correspond au montant estimé que le Groupe devrait recevoir ou payer s'il annulait, sur la base des taux d'intérêt à date, sa position au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006.

La valeur de marché des contrats de change à terme a été calculée en appliquant au montant nominal l'écart entre le cours du contrat à terme et le cours à terme du marché à la clôture.

Les contrats d'assurance exportation relatifs aux appels d'offre ne font pas l'objet d'évaluation à la valeur de marché. Toutefois, les contrats d'assurance exportation qui couvrent des engagements fermes sont considérés comme des instruments financiers dérivés et ont été évalués en valeur de marché pour les besoins de cette publication.

La valeur nominale des instruments dérivés au 31 mars 2006 est présentée par échéance dans le tableau ci-dessous :

Instruments dérivés satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture (contrats d'achat et vente à terme et swaps de change)

(en millions d'€)	Total	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
- Livre sterling	377	299	78	-
- Real brésilien	62	58	4	-
- Zloty polonais	401	286	115	-
- Couronne suédoise	506	365	136	5
- Dollar US	3 175	2 021	1 153	1
- Dollar australien	313	170	143	-
- Dollar de Singapour	55	55	-	-
- Franc suisse	4 028	3 745	283	-
- Autres devises	642	561	81	-
Total	9 559	7 560	1 993	6

Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture (contrats d'achat et de vente à terme, contrats d'option de change et contrats d'assurance)

<i>(en millions d'€)</i>	Total	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
- Contrats d'options de change - Dollar US	35	35	-	-
- Contrats d'options de change - Autres devises	19	19	-	-
- Change à terme - Dollar US	207	104	103	-
- Change à terme - Franc suisse	104	60	44	-
- Change à terme - Couronne suédoise	72	20	52	-
- Change à terme - Autres devises	97	68	27	2
- Contrats d'assurance	139	47	92	-
Total	673	353	318	2

(b) Risque de taux

Le Groupe n'a pas de politique de gestion dynamique de son risque de taux. En revanche, des opérations de couverture de taux peuvent être réalisées au cas par cas en fonction des opportunités de marché, sous la supervision du Comité Exécutif.

Sensibilité au risque de taux

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Actifs financiers à taux variable	2 082	1 328	700	54
Actifs financiers à taux fixe	68	40	28	-
Actifs financiers ne portant pas intérêt	36	21	8	7
Actifs financiers	2 186	1 389	736	61
Dettes financières à taux variable	(1 034)	(22)	(1 012)	-
Dettes financières à taux fixe	(1 537)	(338)	(1 071)	(128)
Dettes financières	(2 571)	(360)	(2 083)	(128)
Position nette à taux variable avant swaps (*)	1 048	1 306	(312)	54
Position nette à taux fixe avant swaps (*)	(1 469)	(298)	(1 043)	(128)
Position nette ne portant pas intérêt	36	21	8	7
Position nette totale avant couverture	(385)	1 029	(1 347)	(67)
Position nette à taux variable après swaps (*)	848	1 306	(512)	54
Position nette à taux fixe après swaps (*)	(1 269)	(298)	(843)	(128)
Position nette ne portant pas intérêt	36	21	8	7
Position nette après couverture	(385)	1 029	(1 347)	(67)

(*) Au 31 mars 2006, le Groupe détient des swaps échangeant du taux fixe contre du taux variable, pour une valeur nominale totale de €200 millions et une juste valeur de €(1) million.

Au 31 mars 2005, le Groupe détenait un swap échangeant du taux fixe contre du taux variable pour une valeur nominale de €94 millions et une juste valeur de €3 millions.

La position nette emprunteuse à court terme à taux variable et après swaps s'élève à €1 306 millions.

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt aurait diminué la charge d'intérêts nette de €10 millions, représentant 8,2 % de la charge d'intérêts nette de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt aurait diminué la charge d'intérêts nette après swaps de €8 millions, représentant 6,6 % de la charge d'intérêts nette de l'exercice clos le 31 mars 2006.

(c) *Risque de crédit*

- Risque de crédit lié aux créances commerciales

Le Groupe couvre jusqu'à 90 % du risque de contrepartie sur certains contrats par des polices d'assurance spécifiques. Le Groupe considère que le risque de défaillance des contreparties, susceptible d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat est limité. En effet, ces contreparties sont généralement bien notées et bénéficient d'une capacité financière suffisante pour satisfaire leurs obligations contractuelles.

- Risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée, 71 % du montant de trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars 2006 est placé auprès d'une contrepartie bancaire de premier plan notée « Investment Grade ».

(d) *Risque de liquidité*

L'analyse par maturité et par taux d'intérêt de la dette du Groupe est présentée dans la Note 22 (c). La liquidité à court terme est présentée ci-dessous.

Aux 31 mars 2005 et 31 mars 2006, la liquidité disponible du Groupe est la suivante :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005 (*)
Lignes de crédit disponibles	700	1 202
Trésorerie de la maison mère	950	796
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales (1)	351	608
Liquidités disponibles	2 001	2 606
Dette financière à moins d'un an (2)	(360)	(444)
Ligne de crédit disponible venant à échéance à moins d'un an	-	(27)
Liquidités disponibles à moins d'un an	1 641	2 135

(*) *Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1er avril 2005*

- (1) Au 31 mars 2006, ce montant comprend €229 millions de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des pays dans lesquels des restrictions légales ou statutaires peuvent limiter l'utilisation de la trésorerie ou équivalents de trésorerie par la maison mère et les autres filiales du groupe.
- (2) Voir Note 22 (a)

Note 29 – Frais de personnel et effectifs

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€, à l'exception du nombre d'employés)	2006	2005
Salaires	2 668	2 723
Dont membres du Comité exécutif	8	6
Charges sociales	642	744
Charge de retraite (voir Note 21)	251	234
Coûts liés aux paiements fondés sur des actions (voir Note 30)	54	3
Total des frais de personnel	3 615	3 704
Effectifs des sociétés consolidées à la fin de l'exercice		
Ingénieurs et cadres	22 548	23 691
Autres employés	42 690	45 903
Effectifs totaux approximatifs	65 238	69 594

L'information présentée ci-dessus inclut le secteur Marine.

Note 30 – Paiements fondés sur des actions

(a) Caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions

	Plan n°3	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date d'assemblée	24 juillet 2001	24 juillet 2001	24 juillet 2001	9 juillet 2004	9 juillet 2004
Date de création	24 juillet 2001	8 janvier 2002	7 janvier 2003	17 septembre 2004	27 septembre 2005
Prix d'exercice (1)	€1 320	€523,60	€240	€17,20	€35,75
Prix d'exercice ajusté (2)	€819,20	€325,20	€154,40	-	-
Début de période d'exercice des options	24 juillet 2002	8 janvier 2003	7 janvier 2004	17 septembre 2007	27 septembre 2008
Date d'expiration	23 juillet 2009	7 janvier 2010	6 janvier 2011	16 septembre 2014	26 septembre 2015
Nombre de bénéficiaires	1 703	1 653	5	1 007	1 030
Nombre initial d'options attribuées	105 000	105 000	30 500	2 783 000	1 401 500
Nombre d'options exercées depuis l'origine	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées	45 394	42 955	-	68 000	38 000
Nombre ajusté d'options restant à lever au 31 mars 2006 (2)	119 400	124 554	47 489	2 715 000	1 363 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les membres actuels du Comité exécutif	3 105	4 229	46 709	610 000	312 500

(1) Prix de souscription, retraité suite au regroupement d'actions, correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni sur-cote) ou à la valeur nominale de l'action lorsque le cours moyen est inférieur.

(2) Par application de la loi française, les plans n°3, 5 et 6 ont fait l'objet d'un ajustement suite à la réalisation d'opérations de réduction et d'augmentation de capital en 2002, 2003 et août 2004.

Les droits d'exercice des options attribuées au titre des plans n°3 à 6, entre 2001 et 2003, ont été acquis progressivement par tiers sur chacune des trois premières années, suivant l'attribution des options. Les droits

d'exercice des options attribuées au titre des plans n°7 et 8, entre 2004 et 2005, sont acquis à l'issue d'une période de trois ans.

La période d'exercice des options court ensuite sur sept ans pour chaque plan.

Le plan n°7 est également soumis aux conditions suivantes : 50 % des options accordées à chaque bénéficiaire sont assorties de conditions d'exercice relatives au cash flow libre du Groupe et à la marge opérationnelle atteints au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006. Ces options ne peuvent être exercées dans leur intégralité que si, à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2006, le cash flow libre du Groupe est positif et la marge opérationnelle du Groupe est supérieure ou égale à 5 % (critères applicables au cash flow libre et à la marge opérationnelle en normes IFRS). Si ces seuils ne sont pas atteints, les options ne peuvent être exercées que partiellement. Elles ne sont pas exerçables si le cash flow libre est négatif de plus de €500 millions ou si la marge opérationnelle est inférieure à 5 %. Au 31 mars 2006, ces conditions sont satisfaites.

(b) Caractéristiques des plans de droits à plus-value (stock appreciation rights – "SARs")

	SARs n°7	SARs n°8	SARs notionnels
Date de création	1 décembre 2004	18 novembre 2005	16 décembre 2005
Prix d'exercice (1)	€17,20	€44,90	€35,75
Date d'acquisition des droits	17 septembre 2007	27 septembre 2008	27 septembre 2008
Date d'expiration	1er avril 2010	18 novembre 2015	1er avril 2011
Nombre de bénéficiaires	114	120	120
Nombre initial de droits à plus-value attribués	233 000	116 000	116 000
Créations supplémentaires	6 000	-	-
Nombre de droits à plus-value exercés depuis l'origine	2 000	-	-
Nombre de droits à plus-value annulés	28 000	2 500	2 500
Nombre de droits à plus-value restant à lever au 31 mars 2006	209 000	113 500	113 500
Conditions et modalités d'exercice	Période d'exercice: - 1er avril 2008 - 1er avril 2009 - 1er avril 2010	Droits à plus-value exerçables à partir du 27 septembre 2008	- 1/3 des droits à plus-value réglés automatiquement à partir du 1er avril 2009 - 1/3 des droits à plus-value réglés automatiquement à partir du 1er avril 2010 - 1/3 des droits à plus-value réglés automatiquement à partir du 1er avril 2011

(1) Prix d'exercice, retraité suite au regroupement d'actions, correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni sur-cote) ou à la valeur nominale de l'action lorsque le cours moyen est inférieur.

Le plan n° 7 fera l'objet de règlements partiels ou globaux en fonction de la durée d'acquisition des droits et selon le choix du bénéficiaire, aux dates suivantes : 1er avril 2008, 1er avril 2009 et 1er avril 2010. En l'absence de choix exprimé, les droits à plus-value des bénéficiaires seront respectivement versés à raison d'un tiers, de la moitié puis du reliquat, à chacune de ces dates.

Les droits à plus-value acquis du plan notionnel seront automatiquement versés par tiers au 1er avril 2009, au 1er avril 2010 et au 1er avril 2011.

(c) Mouvements dans les plans d'options de souscription d'actions et dans les plans de droits à plus-value

- Plans d'options de souscription d'actions :

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice par action
En cours au 1er avril 2004	321 389	506,00
Attribuées	2 783 000	17,20
Exercées	-	-
Annulées	(59 040)	286,80
En cours au 31 mars 2005	3 045 349	63,60
Attribuées	1 401 500	35,75
Exercées	-	-
Annulées	(76 906)	32,78
En cours au 31 mars 2006	4 369 943	55,17

- Plans de droits à plus-value :

	Nombre de droits à plus-value	Prix moyen pondéré d'exercice par action
En cours au 1er avril 2004	-	-
Attribués	239 000	17,20
Exercés	-	-
Annulés	(5 000)	17,20
En cours au 31 mars 2005	234 000	17,20
Attribués	232 000	35,75
Exercés	(2 000)	17,20
Annulés	(28 000)	21,15
En cours au 31 mars 2006	436 000	29,24

(d) Valorisation des plans d'options de souscription d'actions

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 2, seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 font l'objet d'une valorisation. Les plans 6, 7 et 8 sont les seuls concernés par cette valorisation.

La charge de personnel enregistrée à ce titre s'élève à € 10 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2006 (€ 3 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2005)

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type binomial pour lequel est anticipé un exercice des options réparti linéairement sur la période d'exercice. La volatilité retenue est le taux moyen de volatilité observé pour les sociétés comparables du CAC 40 à la date d'octroi. Ce taux est en ligne avec les pratiques du marché et est considéré plus approprié, compte tenu de la volatilité significative qu'a connue le titre du Groupe au cours des dernières années.

	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date d'octroi	7 janvier 2003	17 septembre 2004	27 septembre 2005
Fin de la période d'acquisition des droits	7 janvier 2006	17 septembre 2007	27 septembre 2008
Durée de l'option	4 ans	4 ans	4 ans
Prix d'exercice (€)	154,40	17,20	35,75
Cours de l'action à la date d'octroi (€)	150,97	17,60	36,80
Volatilité	51%	51%	34%
Taux d'intérêt sans risque	3,2%	3,0%	2,5%
Rendement moyen par action (%)	0%	0,67%	1,33%
Juste valeur moyenne pondérée (€)	63,76	7,32	10,33
Charge pour l'exercice clos au 31 mars 2006 (en €m)	1	7	2

(e) Valorisation des plans de droits à plus-value (stock appreciation rights – "SARs")

La valeur des droits à plus-value est déterminée à la date d'octroi en utilisant un modèle binomial prenant en compte les termes et modalités de ces instruments. La dette est reconnue durant la période d'acquisition des droits. Jusqu'à son règlement, cette dette est calculée à chaque exercice clos, tout changement de juste valeur étant comptabilisé dans le compte de résultat.

La charge de personnel enregistrée à ce titre s'élève à €5 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2006 (€0,3 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2005). Au 31 mars 2006, les dettes liées aux trois plans de droits à plus-value sont comptabilisées au bilan pour un montant de €5 millions.

	SARs n°7	SARs n°8	SARs notionnel (1)
Date d'octroi	1er décembre 2004	18 novembre 2005	16 décembre 2005
Fin de la période d'acquisition des droits	17 septembre 2007	27 septembre 2008	27 septembre 2008
Prix d'exercice (€)	17,20	44,90	35,75
Cours de l'action au 31 mars 2006 (€)	69,20	69,20	69,20
Volatilité	34%	34%	34%
Taux d'intérêt sans risque	3,40%	3,40%	3,40%
Rendement moyen par action (%)	1,50%	1,33%	1,50%
Juste valeur moyenne pondérée (€)	50,67	30,22	5,74
Charge pour l'exercice clos au 31 mars 2006 (en €m)	5	-	-

(1) Les droits à plus-value du plan notionnel ont été octroyés au cours de €35,75 et plafonnés à €44,90.

(f) Actions gratuites

Le 17 novembre 2005, le Groupe a annoncé l'attribution à tous les employés de 12 actions gratuites ou, en raison de contraintes légales, de l'équivalent en droits à plus-value. Cette attribution était soumise à deux conditions : une marge opérationnelle du Groupe d'au moins 5 % et un cash flow libre positif. Ces deux conditions sont satisfaites au 31 mars 2006 et l'attribution confirmée par le Conseil d'administration.

La charge de personnel enregistrée à ce titre s'élève à €40 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2006 et a été déterminée sur les bases suivantes :

Date d'octroi	17 novembre 2005
Cours de l'action à la date d'octroi (€)	44,92
Cours de l'action au 31 mars 2006 (€)	69,20
Nombre d'actions gratuites attribuées	600 000
Nombre de droits à plus-value gratuits attribués	120 000
Charge pour l'exercice clos au 31 mars 2006 (en €m)	40
<i>dont</i>	
<i>Actions gratuites</i>	27
<i>Droits à plus-value gratuits</i>	8
<i>Charges sociales sur actions gratuites</i>	4
<i>Charges sociales sur droits à plus-value gratuits</i>	1

Au 31 mars 2006, la charge correspondante aux actions gratuites (€27 millions) trouve sa contrepartie en capitaux propres. La charge restante (€13 millions) correspondant aux droits à plus-value et aux charges sociales sur l'ensemble des droits accordés est reconnue en dette.

Note 31 – Parties liées

Les rémunérations et avantages assimilés alloués au Président Directeur Général et Président du Conseil d'administration s'élèvent à €2,2 millions au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006 (€1,6 million pour l'exercice clos au 31 mars 2005). Les rémunérations et avantages assimilés comprennent une part fixe et une part variable, les charges sociales patronales ainsi que les droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière et de la retraite complémentaire.

La rémunération des administrateurs (jetons de présence) s'élève à €342 500 au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006 (€326 250 pour l'exercice clos au 31 mars 2005) dont €0 pour le Président Directeur Général et Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006 (€52 500 pour l'exercice clos au 31 mars 2005).

Note 32 – Evénements postérieurs à la clôture

Le 26 avril 2006, ALSTOM et Bouygues ont signé un protocole d'entente opérationnelle et de coopération commerciale dans le cadre du rachat par Bouygues de la part de 21,03 % détenue par l'Etat français dans ALSTOM. L'achat des actions par Bouygues, sujet à l'autorisation de la Commission européenne et à la finalisation de la cession du secteur Marine par ALSTOM, est prévu prochainement.

Bouygues a également l'intention de prendre une participation de 50 % dans l'activité Hydro Power Equipment d'ALSTOM. Les modalités de cette prise de participation sont en cours de discussion à ce jour. Cette opération permettrait à ALSTOM d'honorer ses engagements envers la Commission européenne, à savoir de créer une joint-venture dans ce secteur.

Note 33 – Principales sociétés du périmètre de consolidation

Sont énumérées ci-après les principales sociétés du Groupe et répondant aux critères suivants :

- sociétés Holding,
- chiffre d'affaires supérieur à €50 millions au 31 mars 2006.

<u>Sociétés</u>	<u>Pays</u>	<u>% de détention</u>	<u>Méthode de Consolidation</u>
ALSTOM SA	France		Société mère
ALSTOM (Switzerland) Ltd	Suisse	100.0	Globale
ALSTOM Espana IB SL (holding)	Espagne	100.0	Globale
ALSTOM Gmbh (holding)	Allemagne	100.0	Globale
ALSTOM Hydro Holding (4)	France	100.0	Globale
ALSTOM Holdings.....	France	100.0	Globale
ALSTOM Inc (holding)	Etats-Unis	100.0	Globale
ALSTOM Mexico SA de CV (holding).....	Mexique	100.0	Globale
ALSTOM NV (holding).....	Pays-Bas	100.0	Globale
ALSTOM Power Holdings SA	France	100.0	Globale
ALSTOM Transport Holding (4).....	France	100.0	Globale
ALSTOM UK Holding Ltd.....	Royaume-Uni	100.0	Globale
ALSTOM Australia Ltd	Australie	100.0	Globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100.0	Globale
ALSTOM Brasil Ltda	Brésil	100.0	Globale
ALSTOM Canada Inc	Canada	100.0	Globale
ALSTOM Controls Ltd.....	Royaume-Uni	100.0	Globale
ALSTOM Ferroviaria Spa (2).....	Italie	100.0	Globale
ALSTOM K.K.	Japon	100.0	Globale
ALSTOM LHB GmbH	Allemagne	100.0	Globale
ALSTOM Ltd (1).....	Inde	100.0	Globale
ALSTOM Ltd	Royaume-Uni	100.0	Globale
ALSTOM NL Service Provision Ltd	Royaume-Uni	100.0	Globale
ALSTOM Power Asia Pacific Sdn Bhd.....	Malaisie	100.0	Globale
ALSTOM Power Boiler GmbH	Allemagne	100.0	Globale
ALSTOM Power Centrales	France	100.0	Globale
ALSTOM Power Conversion GmbH.....	Allemagne	100.0	Globale
ALSTOM Power Energy Recovery GmbH	Allemagne	100.0	Globale
ALSTOM Power Environment	France	100.0	Globale
ALSTOM Power Generation AG.....	Allemagne	100.0	Globale
ALSTOM Power Hydraulique	France	100.0	Globale
ALSTOM Power Hydro.....	France	100.0	Globale
ALSTOM Power Inc.....	Etats-Unis	100.0	Globale
ALSTOM Power Italia Spa.....	Italie	100.0	Globale
ALSTOM Power ltd.....	Australie	100.0	Globale
ALSTOM Power Norway AS	Norvège	100.0	Globale
ALSTOM Power O&M AG.....	Suisse	100.0	Globale
ALSTOM Power SA.....	Espagne	100.0	Globale
ALSTOM Power Service GmbH	Allemagne	100.0	Globale
ALSTOM Power Service Ltd.....	Emirats Arabes Unis	100.0	Globale
ALSTOM Power Service	France	100.0	Globale
ALSTOM Power Sp Zoo	Pologne	100.0	Globale
ALSTOM Power Sweden AB.....	Suède	100.0	Globale
ALSTOM Power (Thailand) Ltd.....	Thaïlande	100.0	Globale
ALSTOM Power Turbomachines	France	100.0	Globale
ALSTOM Projects India Ltd.....	Inde	68.5	Globale
ALSTOM Signalling Inc.....	Etats-Unis	100.0	Globale
ALSTOM Transport BV	Pays-Bas	100.0	Globale
ALSTOM Transport SA.....	France	100.0	Globale
ALSTOM Transport Systems SpA (2).....	Italie	100.0	Globale
ALSTOM Transportation Inc.....	Etats-Unis	100.0	Globale
ALSTOM Transporte	Espagne	100.0	Globale

APC Power Conversion GmbH (3).....	Allemagne	100.0	Globale
APC Power Conversion SAS (3)	France	100.0	Globale
Chantiers de l'Atlantique	France	100.0	Globale
Eukorail.....	Corée du Sud	100.0	Globale
PT ALSTOM Power Energy Systems.....	Indonésie	87.0	Globale
Tianjin ALSTOM Hydro Co Ltd	Chine	99.0	Globale
West Coast Traincare	Royaume-Uni	100.0	Globale

(1) Sociétés cédées sur l'exercice

(2) ALSTOM Transport Systems SpA a été absorbée par ALSTOM Ferrovaria SpA au 31 mars 2006

(3) Sociétés créées et cédées sur l'exercice

(4) Sociétés créées sur l'exercice

Sociétés incluses dans la liste des principales sociétés au 31 mars 2005 et dont le chiffre d'affaires est inférieur à € 50 millions au 31 mars 2006 :

ALSTOM Leroux Naval	France	100.0	Globale
ALSTOM Power Boilers	France	100.0	Globale
ALSTOM Power FlowSystems A/S	Danemark	100.0	Globale
ALSTOM Power Conversion SA.....	France	100.0	Globale
ALSTOM Power Conversion Inc.....	Etats-Unis	100.0	Globale

Sociétés incluses dans la liste des principales sociétés au 31 mars 2006 et dont le chiffre d'affaires était inférieur à € 50 millions au 31 mars 2005 :

ALSTOM Signalling Inc.....	Etats-Unis	100.0	Globale
ALSTOM Power (Thailand) Ltd.....	Thaïlande	100.0	Globale
ALSTOM Power Environment	France	100.0	Globale
ALSTOM Transport Systems SpA	Italie	100.0	Globale
Eukorail.....	Corée du Sud	100.0	Globale
PT ALSTOM Power Energy Systems.....	Indonésie	87.0	Globale
Tianjin ALSTOM Hydro Co Ltd	Chine	99.0	Globale
ALSTOM Power Turbomachines	France	100.0	Globale

Une liste complète des filiales consolidées est disponible auprès du siège du Groupe sur simple demande.

Note 34 – Rapprochement entre les principes comptables français (French GAAP) et les normes IFRS

Cette note décrit les principes retenus pour l'élaboration du bilan d'ouverture en IFRS au 1er avril 2004, date de transition, les différences observées par rapport aux principes comptables généralement admis en France (French GAAP) appliqués pour les exercices précédents ainsi que l'incidence de ces différences sur les comptes de l'exercice 2004/05 (bilans d'ouverture et de clôture, compte de résultat).

a) Contexte

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2006 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne. Ces premiers états financiers publiés selon les normes IAS/IFRS sont présentés avec une information comparative portant sur la période précédente retraitée selon ces nouvelles normes, à l'exception des normes IAS 32 et 39 et IFRS 5 appliquées à compter du 1er avril 2005.

La préparation des états financiers consolidés 2005/06 en normes IFRS inclut ainsi les retraitements des normes françaises aux IFRS des états financiers suivants :

- le bilan à la date de transition (1er avril 2004) ;
- le bilan au 31 mars 2005 et le compte de résultat, les tableaux des flux de trésorerie et de variation des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

L'information financière sur l'incidence chiffrée du passage aux normes IFRS pour l'exercice 2004/05 a été préparée en appliquant aux comptes 2004/05 établis selon les normes françaises les normes et les interprétations IAS/IFRS applicables pour l'élaboration des états financiers consolidés comparatifs de l'exercice clos le 31 mars 2006. Cette information financière a été préparée en prenant en considération :

- Les normes IAS/IFRS et interprétations applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2005 ;
- Les options retenues et les exemptions que le Groupe a appliquées pour l'établissement de ses états financiers consolidés 2005/06.

Ces informations ont été examinées par le Conseil d'administration et le Comité d'audit.

b) Options retenues lors de la première adoption des normes IFRS au 1er avril 2004 (date de transition)

Les états financiers consolidés 2004/05 ont été retraités selon la norme IFRS 1 – Première adoption des normes internationales d'information financière, sur la base des normes IAS/IFRS applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2005.

Afin d'établir le bilan d'ouverture au 1er avril 2004 et les états financiers consolidés retraités pour l'exercice clos le 31 mars 2005, le Groupe a retenu les options/exemptions suivantes telles qu'autorisées par la norme IFRS 1 :

Avantages du personnel

Le Groupe a choisi d'adopter l'application rétrospective complète de la norme IAS 19.

Il a été possible de réaliser une application totalement rétrospective de cette norme en raison de la faible antériorité des plans de pension actuellement en vigueur dans le Groupe :

- plans récemment repris à la suite de régimes mutualisés (principalement au Royaume-Uni),
- plans attachés à des acquisitions récentes (principalement acquisition d'ABB Alstom Power en 1999 et 2000).

Le Groupe a retraité avec le concours de ses actuaires la dette actuarielle et les placements de tous les plans significatifs et a réparti les écarts actuariels cumulés depuis l'origine des plans jusqu'au 1er avril 2004 entre une part amortie et une part restant à amortir.

Le Groupe a choisi de conserver la méthode du « corridor » déjà adoptée en normes françaises selon laquelle une fraction des écarts actuariels n'est pas reconnue dans les comptes : la méthode du « corridor » est en conséquence utilisée pour le retraitement des actifs et passifs liés aux engagements de retraite à la date de transition aux IFRS (1er avril 2004), aussi bien que pour les évaluations réalisées postérieurement au 31 mars 2005.

Regroupement d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement la norme IFRS 3 aux regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er avril 2004.

Instruments financiers

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les informations comparatives entrant dans le champ d'application des normes IAS 32 et 39. De ce fait, les informations comparatives au titre de la première année de transition 2004/05 ne sont pas conformes à ces normes.

Réévaluation des immobilisations corporelles et autres actifs incorporels à leur juste valeur à la date de transition en tant que coût présumé à cette date

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la dérogation prévue par la norme IFRS 1 permettant l'utilisation de la juste valeur des immobilisations corporelles et des autres actifs incorporels en tant que coût présumé dans le bilan d'ouverture en IFRS au 1er avril 2004. L'option retenue conduit à ne pas modifier les capitaux propres du Groupe dans le bilan d'ouverture en IFRS au 1er avril 2004.

Montant cumulé des écarts de conversion

Comme le permet la norme IFRS 1, le montant cumulé des écarts de conversion au 1er avril 2004 a été ramené à zéro par la contrepartie des réserves consolidées, ce qui n'a aucune incidence sur les capitaux propres. Le profit ou la perte résultant de la cession ultérieure d'activités à l'étranger doit par conséquent exclure les écarts de conversion nés avant le 1er avril 2004 et inclure les écarts de conversion ultérieurs.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a choisi d'appliquer, à compter du 1er avril 2004, la norme IFRS 2 à tous les plans de souscription ou d'achat d'actions attribués après le 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005.

Les normes IAS 32 et 39 qui ont trait aux instruments financiers ainsi que la norme IFRS 5 relative aux actifs détenus en vue de la vente et aux activités cédées ou en cours de cession ont été appliquées à compter du 1er avril 2005.

c) Description des retraitements et reclassements rendus nécessaires par l'application des normes IFRS

Le rapprochement des variations des capitaux propres entre les principes comptables français (French GAAP) et les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2005 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 1er avril 2004	Résultat net exercice clos le 31 mars 2005	Conversion des ORA/TSDRA - Augmentation/ Diminution de capital	Dividendes et autres	Variation du montant cumulé des écarts de conversion	Au 31 mars 2005
<i>Capitaux propres - Part du Groupe</i>	29	(865)	2 044		(26)	1 182
<i>Intérêts minoritaires</i>	68	1		8	(3)	74
Total capitaux propres French GAAP	97	(864)	2 044	8	(29)	1 256
Avantages du personnel	28	1				29
Capitalisation de coûts de développement	151	13				164
Impôts différés passifs sur immobilisations incorporelles	(188)	12				(176)
Amortissements des écarts d'acquisition	0	223				223
Contrats de location financement et autres	(20)	(12)			2	(30)
Total retraitements IFRS, nets d'impôts	(29)	237	0	0	2	210
Total capitaux propres IFRS	68	(627)	2 044	8	(27)	1 466
<i>Capitaux propres - Part du Groupe</i>	2	(628)	2 044	4	(24)	1 398
<i>Intérêts minoritaires</i>	66	1		4	(3)	68

Un rapprochement entre les principes comptables français et les normes IFRS est présenté en fin de document dans les tableaux de passage suivants :

- les bilans aux 1er avril 2004 et 31 mars 2005 ;
- le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 mars 2005 ;
- le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

1. Retraitements IFRS

Contrats de location – IAS 17

Comme le permettaient les principes comptables français et le Règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable, le Groupe avait choisi de ne pas immobiliser les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement et de location de longue durée.

En vertu de la norme IAS 17, les actifs et passifs relatifs aux contrats de location-financement qui prévoient le transfert substantiel de l'ensemble des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif doivent être constatés à l'actif et au passif du bilan.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement du Groupe ont été immobilisés au bilan comme suit :

- sous la rubrique « Immobilisations corporelles, nettes » pour les contrats de location-financement,
- sous la rubrique « Autres actifs non courants, nets » pour un contrat de location de longue durée.

1. Contrats de location-financement

L'incidence sur le bilan consolidé du retraitement des contrats de location-financement s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 1er avril 2004	Au 31 mars 2005
Terrains	2	2
Bâtiments	267	266
Matériel et outillage	85	72
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	65	85
Valeur brute	419	425
Terrains		
Bâtiments	(52)	(67)
Matériel et outillage	(31)	(36)
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	(40)	(61)
Amortissement cumulé	(123)	(164)
Terrains	2	2
Bâtiments	215	199
Matériel et outillage	54	36
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	25	24
Valeur nette	296	261
Dette financière non courante	(257)	(230)
Dette financière courante	(45)	(38)
Dette financière au titre de contrats de location financement	(302)	(268)
Impôts différés nets	3	3
Incidence sur les capitaux propres	(3)	(4)

La part d'intérêts comprise dans les loyers relatifs à des contrats de location-financement, précédemment inscrite, selon les principes comptables français, en coût des ventes (€6 millions au 31 mars 2005) et en frais administratifs (€6 millions au 31 mars 2005), a été transférée au poste charges financières, en normes IFRS.

La fraction du loyer restant constatée en coût des ventes et en frais administratifs en normes IFRS correspond à l'amortissement des actifs loués.

2. Contrat de location de longue durée

Dans le cadre d'un contrat signé en 1995 avec un important exploitant de métro en Europe, le Groupe a vendu 103 trains ainsi que les équipements associés à deux sociétés de location-financement. Le Groupe a parallèlement conclu avec ces sociétés un contrat de location de longue durée (trente ans) pour ces mêmes trains et équipements. Ces trains et équipements dont le Groupe assure le service et la maintenance sont mis à disposition de la société exploitante du métro pour une période initiale de vingt ans, renouvelable pour une période de dix ans.

L'incidence du retraitement de ce contrat de location de longue durée sur le bilan consolidé s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 1er avril 2004	Au 31 mars 2005
Autres actifs non courants	683	650
Dette financière non courante	(672)	(637)
Dette financière courante	(11)	(13)
Dette financière au titre de contrats de location financement	(683)	(650)
Incidence sur les capitaux propres	-	-

Coûts de développement – IAS 38

En principes comptables français, le Groupe avait choisi d'inscrire les coûts de recherche et développement au compte de résultat au fur et à mesure qu'ils étaient encourus.

En normes IFRS, par application de la norme IAS 38, les coûts de développement répondant aux critères suivants sont immobilisés :

- Le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés distinctement et évalués de façon fiable,
- La faisabilité technique du projet est démontrée,
- Il est dans l'intention du Groupe de conduire le projet à son terme en vue de son utilisation ou de sa vente,
- Les ressources financières nécessaires sont disponibles pour l'achèvement du projet,
- Il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Les coûts de développement immobilisés sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée de l'actif.

Dans le bilan d'ouverture au 1er avril 2004 établi selon les normes IFRS, les coûts de développement portés en immobilisations incorporelles s'élèvent à €315 millions, (soit un montant brut cumulé de €368 millions minoré des amortissements cumulés pour €53 millions). Comme une partie de ces coûts (€108 millions) était précédemment comptabilisée dans les travaux en cours, l'incidence sur les capitaux propres d'ouverture s'établit à €151 millions après un effet d'impôt différé de €53 millions.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, l'immobilisation des coûts de développement a un impact négatif de €3 millions sur le résultat opérationnel et un impact positif de €13 millions sur le résultat net. Le produit d'impôt de €16 millions résulte d'une réduction à hauteur de €28 millions de la provision pour dépréciation d'actif d'impôt différé constatée en normes françaises, consécutivement à la reconnaissance d'un impôt différé passif de même montant sur les coûts de développement capitalisés.

Dans le bilan au 31 mars 2005, les coûts de développement inscrits en immobilisations incorporelles s'élèvent à €301 millions (soit un montant brut cumulé de €436 millions diminué du montant cumulé des amortissements et dépréciations, soit €135 millions). Comme une partie de ces coûts (€97 millions) étaient précédemment comptabilisés dans les travaux en cours, l'incidence sur les capitaux propres au 31 mars 2005 s'établit à €164 millions après un effet d'impôt différé de €37 millions associé à l'immobilisation de ces coûts.

Avantages du personnel – IAS 19

Selon la norme IFRS 1 qui porte sur la préparation du bilan à la date de transition, les gains et pertes actuariels non reconnus peuvent être traités de deux manières :

- comptabilisation immédiate au bilan de tous les gains ou pertes actuariels ayant trait aux charges de retraite existants à la date de transition, évaluées selon la norme IAS 19 (Avantages du personnel) ou,
- application rétrospective complète de la norme IAS 19 depuis l'entrée en vigueur de tous les plans avec amortissement cumulé des gains et pertes actuariels, comme si la norme avait été appliquée au cours des exercices précédents.

Le Groupe a choisi d'adopter l'application rétrospective complète de la norme IAS 19.

Un nombre limité de différences a été identifié entre la norme IAS 19 et le référentiel utilisé par le Groupe en normes françaises. L'incidence sur la valorisation des actifs et passifs relatifs aux engagements de retraite est marginale.

Les différences les plus notables portent sur les points suivants :

- date de valorisation :

La norme IAS 19 requiert une valorisation des obligations et des placements associés aux différents plans à la date de clôture de chaque exercice alors qu'en normes françaises, cette valorisation était effectuée trois mois avant la clôture de l'exercice.

- limitation à la reconnaissance des actifs :

La norme IAS 19 prévoit un plafonnement de l'actif pouvant être reconnu en cas de couverture excédentaire d'un régime par ses actifs de financement. Un tel plafonnement n'existe pas en normes françaises.

- modifications de régime et réductions liées à des restructurations :

Le traitement comptable des variations de valeur des obligations et des actifs se rapportant aux régimes modifiés ou réduits (reconnaissance immédiate ou étalement) n'est pas identique entre la norme IAS 19 et les normes françaises précédemment utilisées.

L'incidence des retraitements sur les capitaux propres est la suivante :

(en millions d'€)

	Au 1er avril 2004		
	French GAAP	Retraitement	IFRS
Excédent des actifs de couverture des engagements de retraite	357	32	389
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(842)	(2)	(844)
Provision nette	(485)	30	(455)
Autres dettes	(18)	9	(9)
Impôts différés nets		(11)	
Incidence sur les capitaux propres		28	

(en millions d'€)

	Au 31 mars 2005		
	French GAAP	Retraitement	IFRS
Excédent des actifs de couverture des engagements de retraite	353	21	374
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(826)	2	(824)
Provision nette	(473)	23	(450)
Autres dettes	(9)	9	
Impôts différés nets		(3)	
Incidence sur les capitaux propres		29	

La charge périodique nette de l'exercice 2004/05 en normes IFRS comparée à la même charge en principes comptables français s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'€)</i>	French GAAP	Variation	IFRS
Coût des services rendus	(82)	2	(80)
Intérêts sur la dette actuarielle	(218)	1	(217)
Rendement attendu des actifs de couverture	198	2	200
Amortissement du coût des services passés non reconnus	-	5	5
Amortissement des gains (pertes) actuariels	(55)	(2)	(57)
Réductions / liquidations	3	1	4
Total de la charge nette des régimes à prestations définies	(154)	9	(145)
Cotisations versées au titre des régimes mutualisés	(21)	-	(21)
Total de la charge de retraite	(175)	9	(166)

La charge de retraite totale en normes IFRS est ventilée comme suit dans le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2005 :

<i>(en millions d'€)</i>	
Coût des services rendus	(80)
Cotisations versées au titre des régimes mutualisés	(21)
Résultat opérationnel	(101)
Amortissement du coût des services passés non reconnus	5
Amortissement des gains (pertes) actuariels	(57)
Réductions / liquidations	4
Autres charges	(48)
Intérêts sur la dette actuarielle	(217)
Rendement attendu des actifs de couverture	200
Charges financières	(17)
Total de la charge de retraite	(166)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, l'incidence sur le compte de résultat s'analyse comme suit :

- Nouvelle évaluation de la charge de retraite selon la norme IAS 19 se traduisant par une amélioration de €2 millions du résultat opérationnel et une dégradation de €5 millions du résultat avant impôts.
- Reclassement d'une partie des charges de retraite : en principes comptables français, le montant total des charges de retraite était classé en dehors du résultat opérationnel comme autres charges. En normes IFRS, la part de la charge de retraite représentative du coût des services rendus au cours de la période est classée dans le résultat opérationnel. L'amortissement de la perte (du profit) actuariel net, ainsi que l'étalement du coût des services passés non reconnus et les effets de réductions ou de liquidations sont comptabilisés dans les autres produits (charges). Les éléments financiers de la charge de retraite tels que les intérêts et le rendement des actifs de couverture sont inclus dans les produits (charges) financiers.

La situation de la dette actuarielle et des actifs de couverture s'établit comme suit en normes IFRS au 31 mars 2005 :

VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

(en millions d'€)

Dettes actuarielle en début d'exercice	(4 137)
Coût des services rendus	(80)
Intérêts sur la dette actuarielle	(217)
Cotisations des participants au régime	(29)
Modifications de régime	(5)
Acquisitions/cessions	(17)
Réductions	17
Liquidations	102
(Pertes)/ gains actuariels	(274)
Prestations versées	283
Ecarts de change	101
Dettes actuarielle en fin d'exercice	(4 256)

VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE

(en millions d'€)

Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	2 800
Rendement effectif des actifs du régime	286
Cotisations employeur	99
Cotisations des participants au régime	28
Acquisitions/cessions	19
Liquidations	(115)
Prestations versées	(210)
Ecarts de change	(80)
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	2 827

COUVERTURE FINANCIERE	(1 429)
Perte (gain) actuariel restant à amortir	1 009
Coût des services passés non reconnus	(30)
Provision nette	(450)
<i>Dont :</i>	
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(824)
Excédent des actifs de couverture	374

Amortissement des écarts d'acquisition – IFRS 3

En principes comptables français, le Groupe amortissait les écarts d'acquisition selon le mode linéaire sur une période de vingt ans dans tous les secteurs. Un test de dépréciation était réalisé chaque année.

En normes IFRS, par application de la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne donnent plus lieu à amortissement. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés sont testées afin de déterminer la nécessité, ou non, de constater une perte de valeur. Ce test est réalisé annuellement ou plus fréquemment s'il existe une indication que cette unité pourrait avoir subi une perte de valeur.

L'arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition a une incidence positive de € 223 millions sur le compte de résultat de l'exercice 2004/05 et sur les capitaux propres au 31 mars 2005.

Impôts – IAS 12

Les modifications intervenues dans la constatation des actifs et passifs d'impôt différé résultent à la fois de l'application de la norme IAS 12 et des incidences fiscales liées aux autres retraitements en normes IFRS.

- (1) En principes comptables français, les actifs incorporels comptabilisés lors d'un regroupement d'entreprises et qu'il est impossible de vendre séparément de l'entité acquise ne donnaient pas lieu à des passifs d'impôt différé. La norme IAS 12 prescrit, pour sa part, que les passifs d'impôt différé sont constatés sur tous les actifs incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. En conséquence, un passif d'impôt différé a été constaté sur les actifs incorporels résultant de l'affectation du prix payé pour l'acquisition d'ABB ALSTOM POWER. Le passif d'impôt différé constaté à ce titre s'établit à € 176 millions au 31 mars 2005 (€ 188 millions au 1er avril 2004).
- (2) Les autres effets sur l'impôt sont principalement imputables aux retraitements IFRS suivants :
 - a) L'immobilisation des coûts de développement par application de la norme IAS 38 « Actifs incorporels » s'est traduite par la constatation d'un passif d'impôt différé de € 37 millions au 31 mars 2005 (€ 53 millions au 1er avril 2004). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, la constatation de passifs d'impôt différé sur les coûts de développement immobilisés (€ 28 millions) a entraîné la réduction pour le même montant de la provision pour dépréciation d'actif d'impôt différé constituée en principes comptables français.
 - b) Le retraitement selon la norme IAS 19 « Avantages du personnel » des actifs et passifs de retraite a donné lieu, suite à l'application de la méthode rétrospective, à la constatation d'un passif net d'impôt différé de € 3 millions au 31 mars 2005 (€ 11 millions au 1er avril 2004).

<i>(en millions d'€)</i>	Au 1er avril 2004	Var.	Au 31 mars 2005
Actif net d'impôt différé en principes comptables français	1 531	(182)	1 349
<i>Impôts différés sur actifs incorporels</i>	(188)	12	(176)
<i>Immobilisation de coûts de développement</i>	(53)	16	(37)
<i>Avantages du personnel</i>	(11)	8	(3)
<i>Autres</i>	10	5	15
Actif net d'impôt différé en normes IFRS	1 289	(141)	1 148

Le Groupe est confiant quant au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé constatés aux 31 mars 2005 et 1er avril 2004, aussi bien en normes comptables françaises qu'en normes IFRS.

Les principes comptables français, tout comme la norme IAS 12 révisée, permettent de compenser des actifs et passifs d'impôt différé, sous réserve que l'entité ait légalement la possibilité de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôt différé portent sur des impôts sur les résultats perçus par la même autorité fiscale. En raison des modifications intervenues dans la constatation des actifs et passifs d'impôt différé, les compensations réalisées en normes françaises ont été ajustées : des compensations supplémentaires ont été constatées à hauteur de € 228 millions au 31 mars 2005 (€ 232 millions au 1er avril 2004).

Conformément à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », tous les actifs et passifs d'impôt différé sont inscrits sous les rubriques actifs non courants et passifs non courants des états financiers consolidés et font l'objet d'une rubrique distincte au bilan.

Autres retraitements IFRS

Les autres retraitements portent principalement sur les points suivants :

- En principes comptables français, les frais de démarrage de certaines activités et les coûts liés aux programmes de cautions étaient comptabilisés respectivement en actifs corporels et en charges différées, puis amortis. En normes IFRS, ces frais ne satisfont pas aux critères nécessaires pour être constatés à l'actif du bilan ; ils doivent donc être inscrits au compte de résultat dès qu'ils sont encourus. A ce titre, des actifs s'élevant à €24 millions ont été éliminés au 1er avril 2004 ; l'incidence nette négative sur les capitaux propres a été réduite par la comptabilisation d'un actif d'impôt différé de €7 millions. Au 31 mars 2005, le montant des actifs éliminés s'élève à €38 millions et l'actif d'impôt différé net correspond à €12 millions. Le résultat opérationnel de l'exercice 2004/05 a pour sa part été diminué de €10 millions.
- Contrairement aux principes comptables français, la norme IFRS 2 prévoit la constatation d'une charge au titre des options de souscription d'actions. Dans la mesure où le Groupe a choisi de ne pas adopter l'application rétrospective complète de cette norme, elle n'est applicable qu'aux plans de souscriptions d'actions mis en place après le 7 novembre 2002 pour lesquels les droits ne sont pas encore intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005, c'est-à-dire les plans n°6 et 7 ainsi que tout autre plan futur. A ce titre, une charge opérationnelle supplémentaire de €2 millions a été comptabilisée sur l'exercice 2004/05.

2. Reclassements IFRS

IAS 11 – Contrats de construction / IAS 18 – Produit des activités ordinaires

Selon les normes IFRS, les pénalités sont déduites du chiffre d'affaires généré par les contrats tandis que les principes comptables français prévoient de les enregistrer en coût des ventes. Cette différence s'est traduite par un reclassement de €135 millions dans le compte de résultat au 31 mars 2005, réduisant d'autant le chiffre d'affaires et le coût des ventes, mais sans incidence sur les capitaux propres à l'ouverture au 1er avril 2004 ou sur le résultat opérationnel de l'exercice clos le 31 mars 2005.

Conformément à la norme IAS 11, le montant cumulé des coûts engagés à la date d'arrêté, majoré de la marge reconnue et diminué des factures émises, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est inscrit à l'actif sous la rubrique « contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est inscrit au passif sous la rubrique « contrats de construction en cours, passifs ». Les avances reçues correspondent aux montants versés par les clients avant le début des travaux. Tout paiement ultérieur demandé aux clients est enregistré dans les factures émises. Lorsqu'un contrat est achevé, les obligations résiduelles sont constatées en provisions ou en dettes, selon le degré de précision de leur échéance et de leur montant. L'adoption de cette norme s'est traduite par différents reclassements au sein des actifs et passifs courants et des provisions, sans incidence sur le besoin en fonds de roulement.

Autres reclassements

Les autres reclassements dans le bilan portent principalement sur les points suivants :

- Par application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », les actifs et passifs courants et non courants sont enregistrés séparément. L'application de cette norme a donc entraîné la répartition des provisions et des dettes financières entre les catégories courantes et non courantes. Les provisions sur contrats sont considérées comme courantes alors que les autres provisions, y compris les provisions pour restructuration, sont considérées comme non courantes. Les passifs financiers à moins d'un an sont considérés comme courants, les passifs financiers à plus d'un an, comme non courants.
- Selon la norme IAS 7 « Tableau de variation des flux de trésorerie », les découverts bancaires remboursables à vue sont intégrés à part entière dans la gestion de trésorerie et constituent, en conséquence, un élément de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les découverts bancaires ont été transférés de la rubrique dette financière à la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie, ce qui s'est traduit dans les bilans au 1er avril 2004 et au 31

mars 2005 par une réduction respective de ces deux postes de €78 millions et €58 millions. Ces reclassements n'ont pas d'incidence sur l'endettement financier net.

Les autres reclassements dans le compte de résultat portent principalement sur les points suivants :

- La charge d'amortissement des actifs incorporels d'un montant de €59 millions au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005, présentée en normes françaises au-dessous du résultat opérationnel, a été reclassée dans le résultat opérationnel.
- Par ailleurs, certains coûts liés à la cession et à la réorganisation d'activités (€23 millions) ainsi que la charge de participation des salariés (€8 millions), qui étaient classés en principes comptables français au-dessous du résultat opérationnel, ont été reclassés dans la rubrique coût des ventes en normes IFRS.

3. Modifications des indicateurs clés

- Rapprochement du résultat opérationnel au 31 mars 2005 entre normes françaises et normes IFRS

En principes comptables français, le résultat opérationnel était composé de la marge brute, des frais généraux, administratifs et commerciaux ainsi que des frais de recherche et développement. Ce résultat était évalué avant charges de restructuration, amortissement des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles, ainsi que d'autres éléments tels que les gains et pertes de change, les plus et moins-values de cession d'actifs, les charges de retraite et de participation des salariés, et avant impôts, produits et charges financiers.

En normes IFRS, le résultat opérationnel est composé de la marge brute, des frais généraux, administratifs et commerciaux ainsi que des frais de recherche et développement. Il inclut notamment la part de la charge de retraite correspondant au coût des services rendus au cours de la période, la charge relative aux paiements fondés sur des actions, la charge de participation des salariés, les variations de juste valeur des instruments dérivés associés aux activités opérationnelles (à compter du 1er avril 2005) et les plus-values (moins-values) de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles réalisées dans le cadre des activités ordinaires.

Le rapprochement du résultat opérationnel de l'exercice clos le 31 mars 2005 entre les principes comptables français et les normes IFRS s'analyse comme suit :

(en millions d'€)

Résultat opérationnel (French GAAP)	550
- Coût des services rendus et cotisations versées au titre des régimes mutualisés	(103)
- Amortissement des actifs incorporels	(59)
- Participation des salariés	(8)
- Autres	(23)
Reclassements IFRS	(193)
Résultat opérationnel après reclassements IFRS	357
- Charges de retraite	2
- Contrats de location-financement	12
- Immobilisation de coûts de développement	(3)
- Paiements fondés sur des actions et autres	(1)
Retraitements IFRS	10
Résultat opérationnel (IFRS)	367

- Rapprochement des ventes et du résultat opérationnel par secteur pour l'exercice clos le 31 mars 2005

<i>(en millions d'€)</i>	Power Turbo- Systems / Power Environment	Power service	Transport	Marine	Power Conversion	Corporate & Autres	Exercice clos le 31 mars 2005
Chiffre d'affaires French GAAP	4 256	2 844	5 134	630	539	259	13 662
Chiffre d'affaires IFRS	4 190	2 832	5 100	607	536	262	13 527
Résultat opérationnel (French GAAP)	(35)	473	260	(103)	36	(81)	550
- Avantages du personnel	(32)	(41)	(20)	(1)	(5)	(2)	(101)
- Amortissements des écarts d'acquisition	(35)	(24)					(59)
- Capitalisation de coûts de développement	21		(24)				(3)
- Contrats de location-financement	1	5	4		1	1	12
- Participation des salariés	(5)	(1)	(2)				(8)
- Autres	(22)			1	(2)	(1)	(24)
Impacts IFRS	(72)	(61)	(42)	-	(6)	(2)	(183)
Résultat opérationnel (IFRS)	(107)	412	218	(103)	30	(83)	367

ANNEXES AU RAPPROCHEMENT ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES FRANÇAIS (FRENCH GAAP) ET LES NORMES IFRS

- Bilan consolidé au 1^{er} avril 2004
- Compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 mars 2005
- Bilan consolidé au 31 mars 2005
- Tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos le 31 mars 2005

BILAN CONSOLIDE AU 1ER AVRIL 2004

(en millions d'€)

	Au 1er avril 2004 (*)	Contrats de location- financement IAS 17	Coûts de développement IAS 38	Avantages du personnel IAS 19	Impôts IAS 12	Autres retraitements	Retraitements IFRS	Contrats de construction IAS 11	Autres reclassements	Reclassements IFRS	Au 1er avril 2004
	French GAAP										IFRS
ACTIF											
Ecarts d'acquisition, nets	3 424						0			0	3 424
Immobilisations incorporelles, nettes	956		315				315		13	13	1 284
Immobilisations corporelles, nettes	2 262	296				(18)	278		(13)	(13)	2 527
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, nets	160						0			0	160
Autres actifs non courants, nets	1 102	683		32			715			0	1 817
Impôts différés	1 561	4		24	(232)	7	(197)			0	1 364
Total des actifs non courants	9 465	983	315	56	(232)	(11)	1 111	0	0	0	10 576
Stocks, nets	2 997		(108)				(108)	(1 153)		(1 153)	1 736
Contrats de construction en cours, actifs	0						0	3 394		3 394	3 394
Clients et comptes rattachés, nets	3 462						0	(850)		(850)	2 612
Autres actifs courants, nets	2 160					(6)	(6)	(222)	39	(183)	1 971
Quasi-disponibilités et placements à court terme	39						0		(39)	(39)	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 427						0		(78)	(78)	1 349
Total des actifs courants	10 085	0	(108)	0	0	(6)	(114)	1 169	(78)	1 091	11 062
TOTAL DE L'ACTIF	19 550	983	207	56	(232)	(17)	997	1 169	(78)	1 091	21 638
PASSIF											
Total capitaux propres	97	(3)	151	28	(188)	(17)	(29)			0	68
Obligations remboursables en actions	152						0			0	152
Provisions non courantes	3 484						0	(875)	(1 821)	(2 696)	788
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	842			2			2			0	844
Dette financière non courante	5 199	929					929		(543)	(543)	5 585
Impôts différés	30	1	53	35	(44)		45			0	75
Total des passifs non courants	9 555	930	53	37	(44)	0	976	(875)	(2 364)	(3 239)	7 292
Provisions courantes	0						0		1 821	1 821	1 821
Dette financière courante	0	56					56		465	465	521
Avances et acomptes reçus	2 714						0	(2 714)		(2 714)	0
Contrats de construction en cours, passifs	0						0	6 193		6 193	6 193
Fournisseurs et comptes rattachés	3 130						0	686		686	3 816
Autres passifs non courants	3 902		3	(9)			(6)	(2 121)		(2 121)	1 775
Total des passifs courants	9 746	56	3	(9)	0	0	50	2 044	2 286	4 330	14 126
TOTAL DU PASSIF	19 550	983	207	56	(232)	(17)	997	1 169	(78)	1 091	21 638

(*) Bilan d'ouverture au 1er avril 2004 retraité suite à la première application du Règlement CRC 2004-03.

BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2005

(en millions d'€)

	Au 31 mars 2005	Contrats de location- financement IAS 17	Coûts de développement IAS 38	Avantages du personnel IAS 19	Amortissements des écarts d'acquisition IFRS 3	Impôts IAS 12	Autres retraitements	Retraitements IFRS	Contrats de construction IAS 11	Autres reclassements	Reclassements IFRS	Au 31 mars 2005
	French GAAP											IFRS
ACTIF												
Ecarts d'acquisition, nets	3 194				223			223			0	3 417
Immobilisations incorporelles, nettes	909		301					301		12	12	1 222
Immobilisations corporelles, nettes	1 468	261					(10)	251		(12)	(12)	1 707
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, nets	118							0				118
Autres actifs non courants, nets	1 264	650		21				671				1 935
Impôts différés	1 370	4	28	20		(228)	13	(163)				1 207
Total des actifs non courants	8 323	915	329	41	223	(228)	3	1 283	0	0	0	9 606
Stocks, nets	2 760		(97)					(97)	(1 009)		(1 009)	1 654
Contrats de construction en cours, actifs	0							0	2 601			2 601
Clients et comptes rattachés, nets	3 446							0	(1 054)		(1 054)	2 392
Autres actifs courants, nets	1 661						(28)	(28)	(224)	15	(209)	1 424
Quasi-disponibilités et placements à court terme	15							0		(15)	(15)	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 462							0		(58)	(58)	1 404
Total des actifs courants	9 344	0	(97)	0	0	0	(28)	(125)	314	(58)	256	9 475
TOTAL DE L'ACTIF	17 667	915	232	41	223	(228)	(25)	1 158	314	(58)	256	19 081
PASSIF												
Total capitaux propres	1 256	(4)	164	29	223	(176)	(26)	210			0	1 466
Obligations remboursables en actions	133							0			0	133
Provisions non courantes	3 156							0	(834)	(1 642)	(2 476)	680
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	826			(2)				(2)				824
Dette financière non courante	2 907	867						867		(493)	(493)	3 281
Impôts différés	21	1	65	23		(52)	1	38				59
Total des passifs non courants	6 910	868	65	21	0	(52)	1	903	(834)	(2 135)	(2 969)	4 844
Provisions courantes	0							0		1 642	1 642	1 642
Dette financière courante	0	51						51		435	435	486
Avances et acomptes reçus	3 150							0	(3 150)		(3 150)	0
Contrats de construction en cours, passifs	0							0	5 484			5 484
Fournisseurs et comptes rattachés	2 992							0	445			3 437
Autres passifs non courants	3 226		3	(9)				(6)	(1 631)		(1 631)	1 589
Total des passifs courants	9 368	51	3	(9)	0	0	0	45	1 148	2 077	3 225	12 638
TOTAL DU PASSIF	17 667	915	232	41	223	(228)	(25)	1 158	314	(58)	256	19 081

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2005

	Exercice clos le 31 mars 2005 French GAAP	Retraitement de l'endettement d'ouverture au 1er avril 2004 (*)	Contrats de location- financement IAS 17	Coûts de développement IAS 38	Avantages du personnel IAS 19	Amortissement des écarts d'acquisition IFRS 3	Impôts IAS 12	Autres	Exercice clos le 31 mars 2005 IFRS
<i>(en millions d'€)</i>									
Résultat net - Part du Groupe	(865)		(1)	13	1	223	12	(11)	(628)
Intérêts minoritaires	1								1
Dotations aux amortissements	639		48	83		(223)			547
Variation nette des actifs et passifs sur engagements de retraite	0				5				5
(Plus-values) moins-values sur cession d'actifs	(51)								(51)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	0								0
Variation des impôts différés	185			(16)	(6)		(12)	(6)	145
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	(91)		47	80	0	0	0	(17)	19
Variation du besoin en fonds de roulement	(36)			(10)				17	(29)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	(127)	0	47	70	0	0	0	0	(10)
Produits de cession des immobilisations corporelles	52								52
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(182)		(13)	(70)					(265)
Diminution (augmentation) des autres actifs non courants, nets	(372)		10						(362)
Coûts d'acquisition d'activités, nets de la trésorerie nette acquise	0								0
Produits de cession et déconsolidation d'activités, nets de la trésorerie nette cédée	928								928
Variation nette de la trésorerie d'investissement	426	0	(3)	(70)	0	0	0	0	353
Augmentation de capital	2 022								2 022
Emission (conversion) d'obligations remboursables en actions	(19)								(19)
Dividendes versés y compris aux minoritaires	(5)								(5)
Variation nette de la trésorerie de financement	1 998	0	0	0	0	0	0	0	1 998
Effet net des variations de taux de conversion	48		23						71
Incidence de l'application de nouvelles règles comptables au 1er avril 2004	(827)	827							0
Autres variations	(42)								(42)
Variation de l'endettement net	1 476	827	67	0	0	0	0	0	2 370
Endettement net en début de période	(2 906)	(1 812)							(4 718)
Endettement net en fin de période	(1 430)	(985)	67	0	0	0	0	0	(2 348)
Impôts payés	92								92
Intérêts nets payés	204								204

(*) Incidence au 1er avril 2004 de la consolidation des entités ad-hoc en normes françaises (€ 827 millions) et de la capitalisation des contrats de location-financement (€ 985 millions)